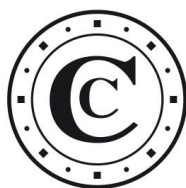


Cour des comptes



FINANCES ET COMPTES PUBLICS

ANALYSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2022

Mission « Action extérieure de l'État »

Avril 2023

Sommaire

SYNTHÈSE.....	5
RECOMMANDATION UNIQUE	7
INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE I ANALYSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE.....	11
I - LA PROGRAMMATION INITIALE	11
A - Une augmentation de la dotation initiale de la mission	11
B - Les hypothèses de budgétisation	14
C - L'articulation AE=CP	18
II - LA GESTION DES CRÉDITS ET SA RÉGULARITÉ	19
A - Une application différenciée des taux de mise en réserve.....	19
B - Une exécution dont les nombreux mouvements budgétaires sont liés à un contexte international incertain	21
C - Des opérations de fin de gestion dans un contexte toujours incertain	34
III - ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA DÉPENSE ET DE SES COMPOSANTES	35
A - Des dépenses en hausse	35
B - Les grandes composantes de la dépense	37
IV - PERSPECTIVES ASSOCIÉES À LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE.....	49
A - La soutenabilité à court terme.....	49
B - La soutenabilité à moyen terme	51
V - ANALYSE DE L'INCIDENCE DES DÉPENSES DE LA MISSION ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT SUR L'ENVIRONNEMENT	53
CHAPITRE II LES OUTILS DE L'ANALYSE DE LA PERFORMANCE	55
I - DE MULTIPLES OUTILS D'ANALYSE DE LA PERFORMANCE, CERTAINS PEU UTILISÉS DANS LE CADRE DE LA BUDGÉTISATION	55
A - L'évolution de la maquette de performance des programmes	55
B - Analyse des résultats obtenus.....	56
CHAPITRE III MOYENS CONSACRÉS PAR L'ÉTAT À LA POLITIQUE DE L'ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT	59
I - LES DÉPENSES FISCALES	59
II - LES OPÉRATEURS ET LES TAXES AFFECTÉES	61
A - Une augmentation de la dépense totale.....	61
III - LES FONDS SANS PERSONNALITÉ JURIDIQUE.....	63
IV - LES PLANS D'ACTION DU GOUVERNEMENT (PLAN DE RELANCE, PLAN DE RÉSILIENCE, PIA, FRANCE 2030)	64
ANNEXES.....	65
ANNEXE N° 1. LISTE DES PUBLICATIONS ET RAPPORTS RÉCENTS DE LA COUR DES COMPTES EN LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES CONCERNÉES PAR LA NEB ...	66

ANNEXE N° 2. SUIVI DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES AU TITRE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2020.....	67
ANNEXE N° 3. EXÉCUTION DE LA MISSION	69
ANNEXE N° 4. EXÉCUTION DE LA MISSION	70
ANNEXE N° 5. LA GESTION INFRA-ANNUELLE DES CRÉDITS.....	75
ANNEXE N° 6. LES FACTEURS D'ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE DE LA MISSION AAE EN 2021	83
ANNEXE N° 7. CONTRIBUTION NUOI ENVIRONNEMENT 2020 – 2022.....	84

Synthèse

Une dotation initiale en hausse

La mission Action extérieure de l'État représente 0,59 % du budget de l'État en 2022 (contre 0,57 % en 2021). Elle regroupe les programmes 105 « Action de la France en Europe et dans le monde », 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » et 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ».

En 2022, les dépenses de la mission sont majoritairement, en CP, des dépenses d'intervention (35,1%) et des dépenses de personnel (33,6%) suivies des dépenses de fonctionnement (29,4%).

Le budget global de la mission représente 3,056 Md€ en AE et 3,059 Md€ en CP, soit un montant de 4,48 %¹ supérieur en AE à celui de la LFI 2021 (2,925 Md€ en AE) et 4,51% supérieur en CP (2,927 Md € en CP). Hors masse salariale, il s'élève à 2,030 Md€ en AE et 2,032 Md€ en CP, soit 5,2 % de plus pour les AE et 5, 3 % pour les CP qu'en 2021 (1,93 Md€).

Il augmente à périmètre courant de 4,5 % en CP (contre une augmentation de 2,04 % en 2021), avec une hausse significative en CP du programme 105 (+6,24%), du programme 185 (+2,15%), et du programme 151 (+0,47 %).

Le taux de consommation des crédits votés en LFI est en 2022 de 96,9 % en AE et 97,7% en CP, marquant ainsi une stabilité, à périmètre constant, par rapport au taux de consommation des crédits disponibles en 2021 (97,9 % en AE et 97,6 % en CP).

Ainsi, entre 2021 et 2022, le montant des crédits consommés hors titre 2 (2 017,3 M€ contre 1 894,5 M€ en 2021), a augmenté, à périmètre constant, de 6,5 % en CP pour l'ensemble de la mission AEE. L'exécution budgétaire de la mission « Action extérieure de l'État » en 2022 a été marquée par la fin des aléas liés à la crise sanitaire, mais elle en a rencontré d'autres, en raison du contexte géopolitique et de ses conséquences.

Face à ces aléas, la couverture du risque de change pour les contributions internationales aux opérations de maintien de la paix (CIOMP) par un ordre d'achat à terme (OAT), prévu par convention entre le MEAE et l'AFT², apparaît comme un facteur de stabilité. Or, lors de la préparation du PLF 2022, le ministère n'a pas activé ce dispositif, soulignant l'évolution défavorable des taux du marché par rapport aux taux inscrits en budgétisation. La poursuite de la dégradation du cours de l'euro par rapport au dollar a conduit le ministère à accélérer le paiement des contributions à l'ONU mais n'a pas empêché une perte de change de 34,3 Md€.

Pour 2023, le MEAE a procédé à l'émission d'OAT dès le mois de mai 2022, en amont de la phase de budgétisation, ce qui permet de limiter le risque de perte de change pour le ministère. Cette pratique sera pérennisée pour les prochains exercices.

¹ Les variations sur les montants sont calculées à partir des données en euros.

² Signée le 5 juillet 2006 et renouvelée le 12 avril 2018

Une exécution marquée par le début de la guerre en Ukraine, et l'évolution du contexte géopolitique

L'exécution budgétaire du programme 105 a été marquée par une hausse des dépenses de fonctionnement, qui avaient été réduites les deux années précédentes du fait du contexte sanitaire. Une forte hausse des investissements, du fait de la rebudgétisation des crédits d'entretien lourd, autrefois supportés par le CAS 723, apparaît sur le programme. Enfin, les contributions aux opérations de maintien de la paix sont également en hausse du fait du paiement de la « Facilité européenne de Paix » (FEP), à hauteur de 83,3 M€, de la dépréciation de l'euro face au dollar américain (perte de 34,2 M€), et du retrait de la Russie du Conseil de l'Europe (+3,4M€).

L'exécution du programme 151 a été marquée par l'organisation d'élections nationales (présidentielles et législatives), qui a entraîné une hausse des dépenses de fonctionnement. Elle a également connu une extension du périmètre du programme (aux frais de santé des Français du Vanuatu rapatriés en Nouvelle-Calédonie et aux frais de contentieux de refus de visa). Le programme a enfin connu une baisse des dépenses liées aux dispositifs de soutien aux Français de l'étranger, dépenses qui étaient fortement affectées par la crise sanitaire, et en particulier le dispositif Secours occasionnel de solidarité (SOS) (12M€ en 2021 contre 4,3M€ en 2022).

Le programme 185 a connu une hausse pratiquement proportionnelle à la baisse connue en 2021 (+39,5M€ contre -44M€). Cette hausse est notamment due à l'attribution au programme, de crédits issus de la mission relance, dans le cadre du plan de reconquête et de transformation touristique.

Une gestion marquée par l'inflation et des dépenses exceptionnelles

Le MEAE a continué à stabiliser ses effectifs. En gestion 2022, toutes catégories d'emploi confondues, la mise en œuvre du schéma d'emplois à 0 a été respectée, hors création d'emplois liée à la PFUE.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 53,4 M€ (6,4%) en CP par rapport à 2021. Cette hausse tient à diverses contraintes, à l'inflation d'abord et à la hausse des prix de l'énergie et des fluides en particulier, au recours croissant à des prestataires extérieurs, en premier lieu pour le gardiennage, afin de pallier la baisse des effectifs d'agents de droit local, l'augmentation du coût des déplacements aériens depuis la crise sanitaire. Elle est également le fruit de l'organisation des élections nationales.

Les dépenses d'investissement de la mission ont augmenté de 7,5 % en AE et diminué de 7,3% en CP. Elles sont exclusivement portées par le programme 105 et représentent 3,98% des crédits de la mission. Cette augmentation provient des dépenses immobilières, notamment d'entretien lourd, et des dépenses informatiques.

En matière de performance, les objectifs restent inchangés mais quelques indicateurs ont été modifiés afin que ces derniers soient plus représentatifs de l'activité du programme et permettent une meilleure appréciation de la performance. Les résultats sont globalement favorables. On note un retour à la normale de certains indicateurs marqués par la crise sanitaire, tel que celui de consultation du site « Conseils aux voyageurs ».

Recommandation unique

1. Afin de couvrir le risque de change relatif aux contributions internationales aux opérations de maintien de la paix (CIOMP), mettre systématiquement en œuvre en amont de la phase de budgétisation en année n pour l'année d'exécution $n+1$ le dispositif d'ordre d'achat à terme (OAT) (MEAE, 2023).

Introduction

Objet et champ de la mission

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) a mis en œuvre en 2022 les trois programmes budgétaires qui composent la mission *Action extérieure de l'État* :

- le programme 105 *Action de la France en Europe et dans le monde*, programme support de la politique étrangère française, qui comprend les crédits de soutien (fonctionnement du réseau et de l'administration centrale) et les crédits d'intervention destinés à financer les contributions internationales aux opérations de maintien de la paix (CIOMP) ;
- le programme 185 *Diplomatie culturelle et d'influence*, qui regroupe les moyens destinés aux politiques culturelle, linguistique, universitaire, scientifique et d'attractivité, ainsi que les crédits destinés aux subventions pour charge de service public (SCSP) versées aux opérateurs de la mission ;
- le programme 151 *Français à l'étranger et affaires consulaires*, qui recouvre les dépenses liées aux services publics rendus aux Français de l'étranger, la politique des visas, ainsi que les bourses scolaires attribuées pour l'enseignement du français.

Les masses budgétaires et les ressources extrabudgétaires

La mission Action extérieure de l'État représente 0,59 % du budget de l'État (3,056 Md€ en AE et 3,059 Md€ en CP en LFI 2022).

Le budget de la mission connaît une hausse à périmètre courant de 4,5% en CP (+ 2,04% en 2021). Cette évolution est marquée par une hausse en CP du programme 105 (+ 6,24 %), du programme 185 (+ 2,15 %), et du programme 151 (+ 0,47 %).

Tableau n° 1 : les masses budgétaires de la mission (M€)

Programmes	LFI AE	LFI CP
105	1 950,98	1 953,77
185	730,81	730,81
151	373,92	374,05
Total	3 055,71	3 058,63

Source : données MEAE et LFEFE, présentation Cour des comptes

La masse salariale de la mission³ représente 1 022,88 M€ d'AE et CP en exécution, y compris le compte d'affectation spéciale (CAS) « pensions », soit 34,65 % des crédits de la

³ Une partie de la masse salariale du MEAE est gérée sur le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission « Aide publique au développement ».

mission exécutés en CP (3,04 Md€) ; les crédits d'intervention s'élèvent quant à eux à 1 065,92 M€ en CP, soit 35,06 % des CP (52,44 % hors titre 2).

Le total des ressources extrabudgétaires (fonds de concours et attributions de produits – FDC et ADP) s'est élevé à 25,85 M€ en AE et 26,94 M€ en CP, reports de crédits de 2021 inclus. La mission a bénéficié de reports de crédits de 2021 d'un montant total de 94,24 M€ en AE et de 61,12 M€ en CP (dont 5,22 M€ en AE et 6,31 M€ en CP de reports de fonds de concours et attribution de produits).

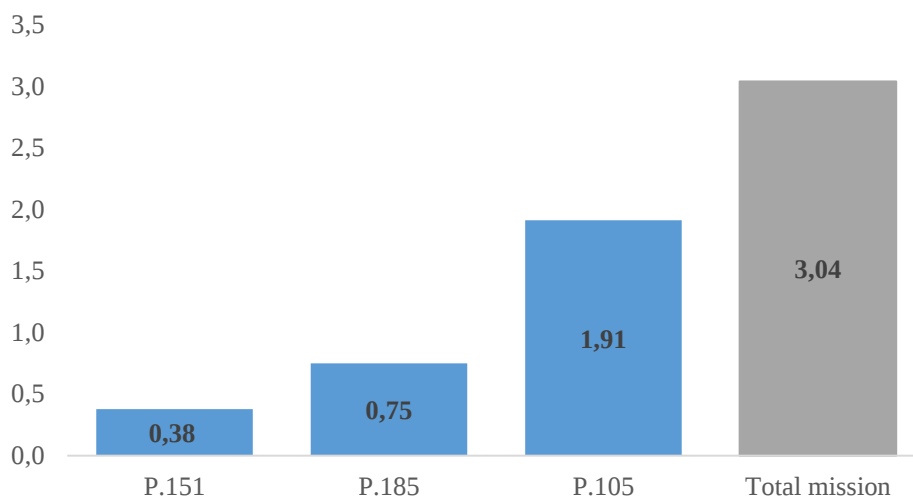
Mission action extérieure de l'État

Programme 105 – Action de la France en Europe et dans le monde

Programme 185 – Diplomatie culturelle et d'influence

Programme 151 – Français à l'étranger et affaires consulaires

Graphique n° 1 : mission Action extérieure de l'État exécution 2022 (CP, en M€)



Source : données MEAE et LFEXE, présentation Cour des comptes

Chapitre I

Analyse de l'exécution budgétaire

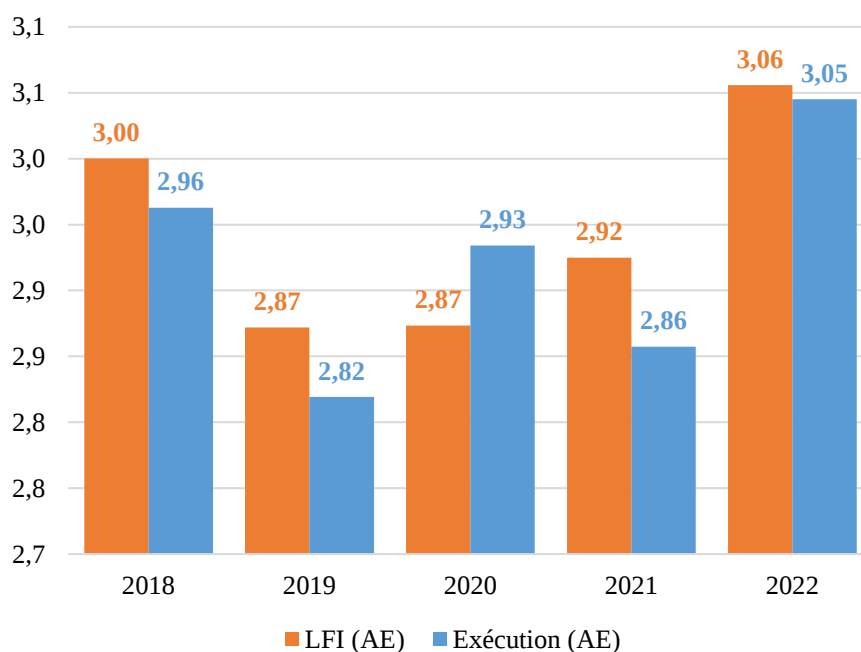
I - La programmation initiale

A - Une augmentation de la dotation initiale de la mission

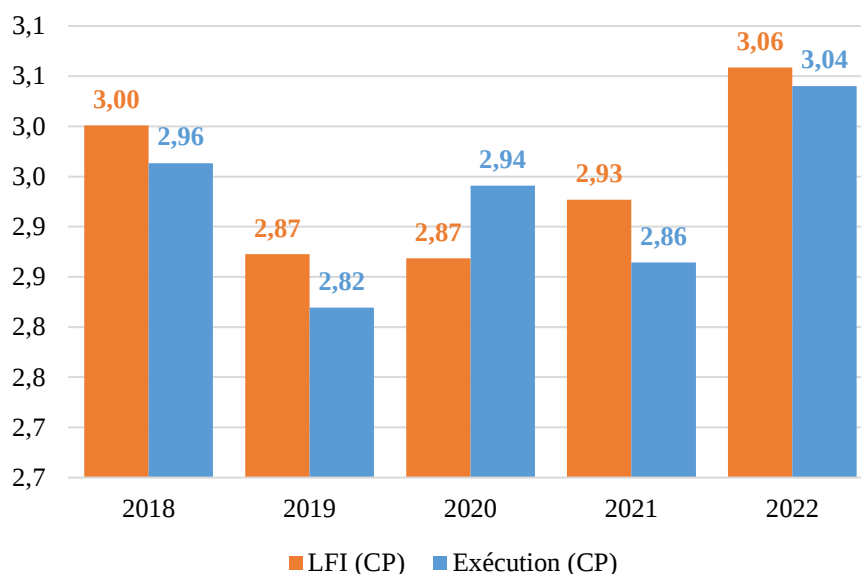
En LFI 2022, les crédits de la mission (3 058,63M€) augmentent de 131,82M€ en CP soit 4,5% par rapport à 2021 à périmètre courant.

Sur la période 2018-2022, à périmètre courant pour l'ensemble de la mission, les crédits LFI ont augmenté de 1,73 % en AE et 1,93 % en CP.

Graphique n° 2 : crédits AE en LFI et exécutés sur 2018-2022



Source : données MEAE et LFEXE, présentation Cour des comptes

Graphique n° 3 : crédits CP en LFI et exécutés sur 2018-2022

Source : données MEAE et LFEXE, présentation Cour des comptes

La LFI 2022 a prévu des moyens renforcés pour les CIOMP, ainsi que pour renforcer l'attractivité de la France vis-à-vis des organisations internationales, l'entretien lourd du réseau à l'étranger et la poursuite des investissements dans le domaine du numérique (sécurité du réseau informatique, outils de mobilité, développement et maintenance d'applications support).

Les dotations des programmes 105 et 185 s'élèvent respectivement à 1 230,33 M€ et 660,13 M€ en CP hors masse salariale, en hausse par rapport à 2021 pour le programme 105 (+ 6,81%) et le programme 185 (+ 2,76%).

La dotation du programme 151 est de 142,01 M€ en CP hors masse salariale. Elle a augmenté en 2022 (+ 4,78 %).

Dans le cadre de la LFI 2022, la réforme des ressources humaines a induit des mesures nouvelles de 20 M€ sur le périmètre ministériel.

Sur les 3 programmes, plusieurs mesures nouvelles ont été votées HT2 en LFI 2022 :

Sur le programme 105 :

- 7 M€ en faveur du plan Ressources humaines, dont 4 M€ pour la réservation de logements sociaux et 3 M€ pour la création de l'École pratique des métiers de la diplomatie ;
- 9,6 M€ afin de renforcer les contributions volontaires versées par la France, au bénéfice d'organisations internationales œuvrant pour le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale, et au renforcement de la présence française dans les organisations internationales ;
- 10 M€ en AE et 5 M€ en CP au bénéfice de la Direction du numérique, afin de poursuivre la stratégie pluriannuelle sur les équipements informatiques, le renforcement de la sécurité et la modernisation des réseaux, et le développement des applications du ministère ;

- 1,6 M€ AE=CP afin de renforcer les moyens de la maintenance des équipements de sécurité des emprises diplomatiques ;
- 0,47 M€ AE=CP pour diverses subventions accordées par les cabinets ministériels, notamment dans le cadre de la PFUE

Sur le programme 151 :

- conformément à l'engagement du MEAE et à la priorité du Gouvernement en la matière, la prise en charge des accompagnants à la scolarisation des enfants en situation de handicap a été élargie aux élèves non boursiers scolarisés dans les établissements du réseau de l'AEFE, sans conditions de ressources pour 1 M€ supplémentaire (310 000 € en LFI 2021) ;
- les crédits alloués aux organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) ont été revus à la hausse (+ 1 M€) afin de venir en aide aux Français les plus démunis. (400 000 € en LFI 2021) ;
- l'augmentation de l'enveloppe allouée au centre de contact « Service France Consulaire » (1,29 M€ en AE et de 0,92 M€ en CP sur le programme 151 en 2022 contre 0,5 M€ en AE et 0,3 M€ en CP en 2021) est liée à l'élargissement progressif de l'expérimentation à de nouveaux pays ;
- une économie non reconductible concerne un ajustement ponctuel de l'aide à la scolarité, du fait d'un important reliquat dans la trésorerie de l'AEFE. L'enveloppe des bourses a ainsi été ajustée à la baisse (- 10 M€) pour atteindre 95,5 M€ en 2022.

Sur le programme 185,

Les principales évolutions concernent les crédits de fonctionnement et d'intervention :

- une hausse de 3 M€ des dotations de fonctionnement aux établissements à autonomie financière (EAF – principalement les Instituts français à l'étranger), du fait de la revalorisation salariale des agents de droit local du réseau d'établissements à autonomie financière (harmonisation des cadres salariaux des ADL des EAF par rapport à ceux des ambassades) ;
- une hausse de 18,3 M€ de mesures nouvelles/tendanciennes et une baisse de 4 M€ correspondant à des mesures d'économies sur les crédits d'intervention :
 - une augmentation de 6 M€ sur les bourses pour relancer l'attractivité étudiante en 2022, fortement impactée par la pandémie de COVID-19 ;
 - une augmentation de 8,2 M€ sur les autres crédits d'intervention (ACI) en administration centrale et dans les postes, résultant de plusieurs arbitrages interministériels demandant un financement via le programme 185 : le Partenariat mondial pour l'intelligence artificielle (PMIA - 0,36 M€) ; l'organisation du Forum de Paris pour la gastronomie et l'alimentation durable (FPGA – 1 M€) ; le financement du pavillon français de l'Exposition universelle d'Osaka (0,72 M€) ;
 - la mise en œuvre de la feuille de route influence, à travers quatre initiatives, en 2022 : le soutien au programme de la Villa Albertine (Résidences d'artistes sur l'ensemble du territoire américain – 1 M€) ; le soutien accru aux ICC (1,6 M€) ; les

- campus franco-x dans la zone indopacifique (1 M€) ; la formation d'enseignants en arabe (0,5 M€) ;
- une nouvelle contribution à l'ALIPH (Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit) pour laquelle 5 M€ avaient été obtenus en LFI 2022, dans le cadre de la conférence de reconstitution de fonds à Paris en janvier 2022 ;
 - le soutien budgétaire au programme « défenseurs de la liberté », visant à accueillir en France des personnalités défendant les droits de l'Homme et menacées dans leur pays (0,7 M€ obtenus en LFI 2022) ;
 - la subvention de la part française au fonds citoyen franco-allemand, programmée jusqu'à présent sur le programme 209 (0,3 M€) ;
 - plusieurs économies de constatation d'un montant global de 4 M€ réalisées, via la réduction de l'enveloppe allouée au réseau culturel et de coopération pour sa transformation numérique (de 3 M€ à 1 M€, soit -2 M€) et la fin de certaines contributions, notamment celles concernant le Paris Food Forum (-1 M€) et l'Exposition universelle de Dubaï (-1 M€).

B - Les hypothèses de budgétisation

1 - Les changements de périmètre

Aucune mesure de périmètre n'impacte la mission Action extérieure de l'État en 2022.

2 - Les hypothèses initiales et la qualité de la budgétisation

a) Une programmation marquée par la rigidité relative des dépenses

Une part importante des dépenses de la mission correspond à des engagements internationaux juridiques ou politiques obligatoires. S'y ajoutent des dépenses impondérables liées aux décisions commandées par l'actualité internationale comme le conflit russo-ukrainien ou le contexte économique mondial dégradé avec une inflation importante et un taux de change euros/dollar défavorable. Mise en œuvre dans plus de 120 monnaies, la programmation est sensible aux variations de change et aux évolutions de prix sensiblement différentes de celles de la France ou de la zone euro. Ces facteurs ont contribué à rigidifier la gestion 2022 et ont laissé peu de marges pour le pilotage budgétaire de la mission.

Ainsi, sur le programme 105, hors dépenses de personnel, 63% des crédits LFI sont consacrés aux contributions internationales, opérations de maintien de la paix et contributions européennes, tributaires de contraintes externes (négociations des barèmes de contribution, impact du taux de change, notamment).

Sur le programme 151, 67 % des crédits LFI hors dépenses de personnel sont consacrés à l'aide à la scolarité (bourses scolaires et aides à la scolarisation des élèves en situation de handicap) versée à l'AEFE. Le programme 151 se compose de plusieurs lignes pour lesquelles

les marges de manœuvres sont très contraintes (affaires sociales, élections, dépenses liées aux services publics consulaires), et dispose donc de capacités de redéploiements structurellement limitées.

Sur le programme 185, 69 % des crédits LFI hors dépenses de personnel sont des subventions aux opérateurs (Agence pour l'enseignement français à l'étranger, Institut français, Atout France, Campus France) et Alliances françaises. Près de 10% des crédits LFI sont consacrés aux Bourses de mobilité pour les étudiants étrangers en France et 6% pour les dotations des établissements à autonomie financière (EAF) qui permettent le fonctionnement du réseau culturel à l'étranger. Quelques marges de manœuvre ont toutefois pu être dégagées grâce à la sous-consommation partielle des crédits dédiés aux échanges d'expertise et échanges scientifiques, dans le contexte contraignant de la crise sanitaire. Ces sous-consommations ont, en 2020 et 2021, permis de réutiliser une partie de ces crédits non consommés pour répondre à des impasses budgétaires apparues en cours d'année.

Pourtant, cette rigidité est relative, certaines dépenses pouvant être revues à la baisse, par exemple dans le cadre de renégociations des contributions internationales de la France.

En 2022, la baisse des contributions obligatoires aux opérations de maintien de la paix (notamment la clôture courant 2021 de la MINUAD⁴) n'a cependant pas généré les économies attendues, du fait de la dégradation du taux de change euro/dollar.

b) La couverture du risque de change

Le risque de change, bien que n'étant plus considéré comme un risque majeur dans la carte ministérielle des risques 2022⁵ demeure un risque budgétaire pour la mission AEE.

Il porte sur des dépenses directement réalisées en monnaie locale, mais aussi des dépenses en euros sensibles aux effets du change et des prix⁶ :

- le T2 et les indemnités de résidence à l'étranger (IRE) libellées en euros mais ajustées trimestriellement au titre du change et du prix et la rémunération des agents de droit local.
- les contributions internationales et OMP sensibles à la parité euro-dollar.
- les dépenses de fonctionnement des postes et les dépenses immobilières et de sécurité. Le financement du fonctionnement des réseaux culturels et éducatifs à l'étranger, comme l'AEFE ou les EAF, qui comporte une part sensible de rémunérations.
- dans le domaine consulaire, les allocations sociales et les bourses scolaires.

La proportion de crédits sensibles aux effets de change et de prix représente en LFI 2022 environ 2 Md€, sur les 3,1 Md€ de la mission Action extérieure de l'État.

Le risque de change concernant la masse salariale est circonscrit par une provision dont le principe a été institué dans le cadre du PLF 2020 et traité dans le cadre du dispositif de la lettre-plafond de juillet 2019, reconduit pour 2022.

⁴ Mission conjointe des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour

⁵ Risque classé 11 sur 14

⁶ Opérations de maintien de la paix

Lettre-plafond du 26 juillet 2019

Une lettre plafond du Premier ministre du 26 juillet 2019 a repris une partie des propositions du MEAE. Ce dispositif a été reconduit par lettre-plafond du 31 juillet 2020 pour 2021 et du 29 juillet 2021 pour 2022.

Il prévoit :

- l'intégration dans la budgétisation initiale d'une estimation de l'effet prix sur les IRE diminuée de l'inflation en France, ainsi que l'estimation de l'effet prix sur la masse salariale des ADL, issue des prévisions d'inflation du FMI.
- une expérimentation visant à faire couvrir le risque de change sur les IRE et les agents de droit local (ADL) par la mobilisation de la réserve de précaution, à la baisse comme à la hausse.
- l'intégration dans la budgétisation initiale de l'impact du différentiel d'inflation entre la France et le reste du monde sur les dépenses des postes diplomatiques et consulaires, sans dépasser le plafond.

La lettre plafond signée le 29 juillet 2021 a prolongé cette expérimentation d'une année, du fait de la crise sanitaire et prévu un bilan dans la perspective de la budgétisation 2022. Ce bilan n'a pas été effectué⁷.

Pour 2022, la provision des effets change-prix se décompose comme suit :

- une provision des effets de l'inflation sur les indemnités de résidence à l'étranger (IRE) ;
- une provision des effets de l'inflation sur la rémunération des agents de droit local ;
- l'inscription en budgétisation du PLF 2022 de l'extension en année pleine (EAP) de l'effet connu des exercices change-prix de 2021 (i.e. jusqu'à l'exercice change-prix de juillet 2021) et, s'agissant de l'effet de l'exercice d'octobre 2021, d'une estimation de sa seule composante « prix ». Ainsi, l'effet change n'est « provisionné » qu'en tant que composante de l'effet change-prix à travers l'effet d'EAP).

Ainsi en PLF 2022, un dispositif de provision a été mis en place pour l'effet-prix sur les rémunérations à l'étranger, sur la base des prévisions établies en octobre 2021 pour la rémunération des agents de droit local et pour les IRE et a représenté un montant total de 3,1 M€ pour la rémunération des ADL et 8,8 M€ pour les IRE.

La possibilité de mobiliser les crédits de la réserve de précaution du ministère s'entend, selon la définition donnée dans la lettre plafond du PLF 2020, dans l'hypothèse d'un solde négatif lié à une perte au change constatée, et comme contrepartie à l'option inverse (annulation de la réserve en cas de gain au change). Compte tenu des caractéristiques de l'exercice 2022, au vu du solde de la mission et du périmètre ministériel (incluant la réserve), la perte au change a été mécaniquement couverte en gestion.

Au titre des exercices change-prix appliqués aux indemnités de résidence à l'étranger, l'impact des variations a été de 21,24 M€, dont 1,92 M€ d'effet budgétaire (extension en année pleine) en 2022 des exercices change-prix de l'année 2021 et, pour la rémunération des agents

⁷ Comme indiqué lors de l'entretien du 7 décembre 2022 avec la sous-directrice, chargée de la 7^{ème} sous-direction de la direction du budget

de droit local, l'impact total a été de 11,6 M€ dont 7,6 M€ d'effet de l'inflation et 4 M€ de perte au change.

Pour les contributions internationales et opérations de maintien de la paix, dont 80 % des dépenses ont été réalisées en 2022 en devises, le dispositif de couverture de l'effet de change est constitué par des achats à terme de devises dont les conditions sont définies dans une convention signée entre le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et l'Agence France Trésor en 2006, renouvelée le 12 avril 2018 et prévoyant que les ordres d'achat à terme doivent couvrir des dépenses aux échéances identifiées, ne pouvant dépasser le 31 décembre de l'année n+1. Les devises ainsi acquises ne peuvent être reportées sur l'année suivante en cas de retard dans les appels à contribution de l'ONU.

En juillet 2021, le MEAE a refusé de mettre en œuvre, pour le paiement des CIOMP en 2022, le mécanisme d'OAT, à cause d'un taux de change moins favorable que le taux inscrit en budgétisation.

Devant la poursuite de la dégradation de l'euro par rapport au dollar, le MEAE a décidé de régler de manière anticipée, en février 2022, l'ensemble des contributions en devises, sur devis, et non sur factures, ce qui a permis de limiter la perte au change à 34,3 M€ (au lieu de 55 M€, s'il avait payé les contributions en juillet 2022).

Pour 2023, le MEAE a émis les OAT de manière anticipée en mai plutôt qu'en août 2022. 6 OAT ont ainsi été passées (5 en USD, 1 en CHF), pour un montant total de 479 M€ et dont le taux contractualisé a été directement inscrit en budgétisation.

La Cour estime, comme le SG du MEAE et la direction du budget, souhaitable de pérenniser ce dispositif d'OAT anticipé permettant d'inscrire les taux retenus pour ces ordres d'achat de devises dès la préparation du budget.

Sur les autres crédits HT2, sur le programme 105, une mesure de compensation du différentiel d'inflation entre la France et le reste du monde a été prise sur le fonctionnement des postes à l'étranger (+ 3 M€). Une moyenne pondérée du taux d'inflation mondiale est estimée chaque année, de laquelle est retranché le taux d'inflation France.

En exécution, les effets de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar, sensibles au deuxième semestre 2022, et l'inflation, ont conduit à des ajustements et des arbitrages, pour contenir les dépenses, avec des délégations de crédits complémentaires lorsque c'était nécessaire. Pour les crédits de fonctionnement courant, les dépenses se sont élevées à 102,7 M€ en 2022, contre 95,4 M€ en 2021, soit une hausse de 7,1%.

Le risque de change et de prix n'a pas été couvert en 2022 pour les dépenses suivantes :

- sur le programme 151, les bourses scolaires : alors que l'aide à la scolarité bénéficiait jusqu'à présent d'un gain au change favorable (5,1 M€ en 2021), une perte au change de 3,5 M€ a été constatée par l'AEFE en 2022, en raison du contexte de crise.
- sur le programme 185 : les dotations de fonctionnement des EAF. Les hausses considérables des prix de l'énergie en 2022 ont affecté durablement les budgets des EAF. Par ailleurs, l'inflation risque d'avoir un effet négatif sur le nombre d'apprenants et de candidats aux certifications de langues. Un tassement des recettes propres des EAF pourrait avoir lieu en 2023.

C - L'articulation AE=CP

Les crédits de la mission sont votés en AE=CP, à l'exception des « briques » suivantes :

Sur le programme 105,

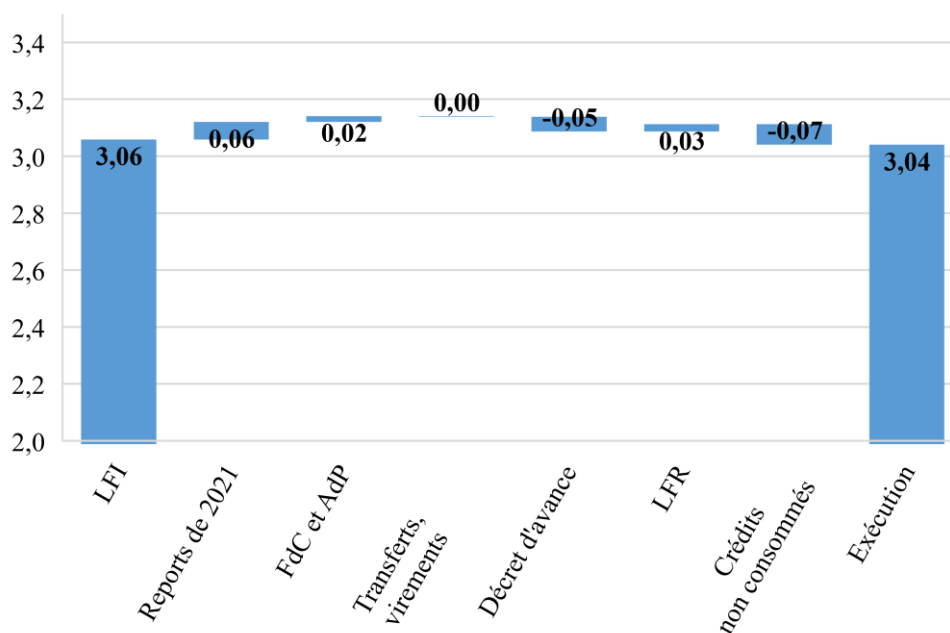
- le loyer des Archives diplomatiques à La Courneuve, uniquement provisionné en CP, suite à l'engagement en 2008 de l'intégralité des AE correspondant au partenariat public-privé pour la construction du bâtiment ;
- les locations à l'étranger, en raison de l'engagement pluriannuel des baux libellés en euros ;
- l'immobilier en France, qui comprend notamment le rythme spécifique de renouvellement des marchés pour les dépenses d'énergies et fluides ;
- l'entretien lourd en France, afin de répondre aux besoins spécifiques induits par des dépenses d'investissement ;
- le numérique, afin d'accompagner la stratégie pluriannuelle engagée depuis 2021.

Sur le programme 151,

- le Service France Consulaire dont le budget répond à un élargissement progressif à de nouveaux pays,
- le vote par internet dont les travaux de conception et de développement se sont échelonnés depuis l'automne 2020. Les derniers engagements correspondant au marché du vote par internet devraient être soldés en 2023.

II - La gestion des crédits et sa régularité

Graphique n° 4 : de la LFI à l'exécution (CP, en M€)



Source : données MEAE et LFEXE, présentation Cour des comptes

A - Une application différenciée des taux de mise en réserve

Les crédits disponibles calculés sont conformes à l'application des taux de réserve de précaution retenus pour 2022 sur le titre 2 (0,5 %) et les autres titres (4 %), corrigés de la minoration applicable aux opérateurs et tenant compte de la part des subventions pour charges de service public (SCSP) consacrée à leurs dépenses de personnel.

La réserve initiale totale s'élève à 88,2 M€ en AE et 88,3 M€ en CP sur les crédits HT2 et à 5,13 M€ sur la masse salariale.

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) a visé⁸ le document de répartition initiale des crédits et des emplois (DRICE) transmis par la DAF pour les programmes 105, 151, 185 et 209, mais il a émis une réserve méthodologique, relative à la fois aux modalités de mise en réserve et à l'absence de réserve interne pour aléas de gestion.

Contrairement aux dispositions de la circulaire DB-I BE-21-4008 du 26/11/2021, le MEAE a fait de nouveau le choix de répartir la réserve HT2 sans pondération en fonction du degré de rigidité des postes de dépense et des risques d'ores et déjà identifiés. Il estime que

⁸ Par note du 20 décembre 2021.

l'exonération, même partielle, des briques les plus contraintes, en particulier les contributions européennes et internationales (783 M€ en LFI, soit 64 % de la dotation HT2 du programme 105) imposerait de majorer fortement le taux de réserve sur les autres composantes du budget du MEAE. En outre, les incertitudes sur le déroulement de la gestion en 2022, du fait notamment de l'ouverture d'un nouveau quinquennat ou des perspectives de mise en œuvre de surgels dès l'hiver, ne permettaient pas, selon lui, de fiabiliser une mise en réserve alternative.

Le CBCM a relevé cependant que certains postes de dépense paraissaient recéler des marges de manœuvre, voire des économies de constatation, comme :

- la contribution de la France à la Facilité européenne pour la paix de 82,8 M€, ouverte par l'amendement gouvernemental n°11-1955 au PLF et qui est alignée sur le plafond ;
- les opérateurs rattachés au MEAE, qui disposent de fonds de roulement relativement abondants. Leur situation financière s'est notablement améliorée ces deux dernières années en raison notamment de la crise sanitaire, et ce indépendamment de l'effort d'écrêtement de la soultte des bourses (P151) de 22,1 M€ en 2021 et 35,5 M€ en 2022, soit une économie totale de 57,6 M€.

Le Contrôle a dès lors préconisé un exercice de sécurisation de la réserve de précaution conduit lors du cycle d'examen des documents de programmation de gestion (DPG) pour 2022, pour étudier les moyens d'absorber tout ou partie de la perte de change d'ores et déjà acquise en raison de la montée du dollar. Le projet de loi de finances pour 2022 retenait une hypothèse de taux de change du dollar de 1,21, avec un taux en décembre 2021 de 1,13, soit un surcoût estimé à 31 M€ au titre des contributions payées en dollars. Cette perte aurait pu être circonscrite si le ministère avait souscrit à l'été 2021, comme recommandé par le CBCM, une couverture de change comme il l'avait fait en 2020, disposition qui pourrait être systématisée, selon le Contrôle, pour sécuriser autant que possible les conditions de la budgétisation.

Ainsi le ministère n'a pas donné suite à la recommandation du CBCM faite sur l'exercice 2021 de répartir la réserve HT2 en pondérant selon le degré de rigidité des postes de dépense et des risques d'ores et déjà identifiés et de poursuivre la réflexion pour les exercices à venir sur une provision en budgétisation initiale ou pour aléas de gestion, qui pourrait être déterminée par la prise en compte d'une partie des provisions pour risques, identifiées en comptabilité générale.

Cette recommandation mériterait d'être examinée attentivement par le ministère.

D'une part, la différenciation du taux de mise en réserve selon les programmes, tenant compte du degré de contrainte de leurs dépenses, est souhaitable au sein d'un ministère. Cette différenciation permet de garantir la possibilité d'annulation des crédits mis en réserve.

Plusieurs ministères utilisent d'ailleurs cette méthode depuis 2019, et le MEAE gagnerait à lancer une réflexion sur ce sujet. La programmation de l'emploi des crédits doit prendre en considération l'absence de disponibilité des AE et CP mis en réserve. Le gestionnaire est le plus à même d'identifier les marges de manœuvre en gestion de la mission AEE et de choisir, plutôt qu'une mise en réserve uniforme, une modulation par masses, ou dans le détail.

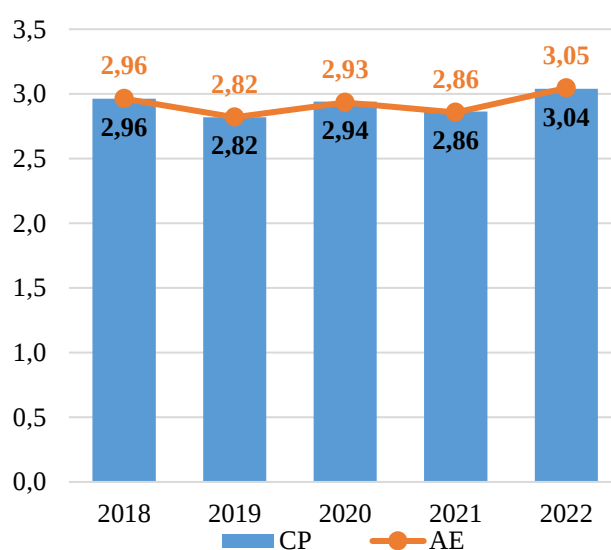
D'autre part, il semble particulièrement pertinent aujourd'hui de tirer les enseignements des crises récentes (crise Covid, guerre en Ukraine), qui ont montré que des aléas importants

pouvaient survenir en gestion. Programmer une provision pour les exercices à venir pour aléas paraît nécessaire.

B - Une exécution dont les nombreux mouvements budgétaires sont liés à un contexte international incertain

Le détail des mouvements budgétaires est présenté en annexe n°4.

Graphique n° 5 : exécution 2018-2022



Source : données MEAE et CDBE, présentation Cour des comptes

L'exécution 2022 a été marquée par un contexte international incertain. La guerre entre la Russie et l'Ukraine, la situation économique mondiale dégradée avec une forte inflation et un taux de change défavorable, ont pesé sur la visibilité et la programmation budgétaire de la mission Action extérieure de l'État, tout au long de l'exercice.

a) Programme 105

L'enveloppe allouée aux contributions internationales et aux opérations de maintien de la paix a été affectée par plusieurs aléas :

- la dépréciation de l'euro face au dollar américain, devise dans laquelle sont payées la plupart des contributions internationales françaises, a entraîné une perte de 34,2 M€ ;
- le retrait de la Russie du Conseil de l'Europe a également représenté une dépense supplémentaire de 3,4M€ ;
- l'appel de fonds pour la Facilité européenne de paix (FEP), pour un montant total de 83,3 M€ en 2022, dont 29,1 M€ transférés au MINARM.

L'agression russe en Ukraine a aussi entraîné la réaffectation d'une partie des contributions volontaires du programme 105 au profit de la Cour pénale internationale et de

l'OSCE notamment. Le rapatriement de ressortissants français en Ukraine a également engendré des dépenses supplémentaires pour le Centre de crise et de soutien.

La Direction du numérique poursuit sa stratégie pluriannuelle entamée en 2020 sur l'équipement informatique et le renforcement de la sécurité des réseaux. Depuis octobre 2022, les agents sont dotés d'une nouvelle génération de PC portables. En outre, de nouveaux équipements de chiffrement ont été acquis, afin de faire face à l'augmentation des flux (dématérialisation des procédures) et aux cyberattaques.

La rebudgétisation des crédits d'entretien lourd à l'étranger sur le programme 105, pour compenser l'amenuisement des ressources sur le CAS 723, permet depuis 2020 la reprise d'une stratégie immobilière pluriannuelle. Néanmoins, la dotation du P105 demeure insuffisante face aux besoins exprimés en matière immobilière (voir 1.3.2.4).

Les crédits alloués aux moyens de fonctionnement du réseau à l'étranger ont connu un retour à une consommation quasiment normale dans la plupart des postes en 2022, en raison d'une reprise des activités à la suite de la sortie de crise pandémique dans la grande majorité des pays. Toutefois, la dégradation de l'environnement économique mondial, et la hausse des coûts dans certains secteurs clés et incompressibles pour les postes, comme l'énergie et les transports, a entraîné une redéfinition des grands postes de dépense.

b) Programme 151

Le programme 151 a retrouvé en 2022 une gestion budgétaire proche de la normale après les deux années de crise sanitaire liée au Covid 19 qui ont affecté fortement les dépenses relatives à l'aide à la scolarité et aux affaires sociales.

Les dispositifs visant à répondre à la crise sanitaire pour les Français de l'étranger ont pris fin à l'été 2022 : secours occasionnel de solidarité (SOS) et campagnes de vaccination et de conversion en passe sanitaire, pour des consommations respectives de 4,3 M€ et de 1,6 M€.

Un surcoût est apparu concernant l'organisation des élections présidentielle et législatives : le coût final s'est élevé à 17 M€ HT2 (hors vote par internet et modernisation des logiciels consulaires), contre un budget initialement prévu à 13,9 M€ HT2. Des marges dégagées au sein du programme 151 suite à l'arrêt des opérations de vaccination et du SOS entre autres ont permis de renforcer ce budget. Il a été complété par un transfert en gestion du ministère de l'intérieur (1,96 M€).

Un autre surcoût est relatif aux frais de santé des Français du Vanuatu vers la Nouvelle-Calédonie : la dotation « rapatriements » de 1,3 M€ en LFI 2022, qui incluait un transfert en base de 500 000 € du ministère de la Santé pour la seule activité des EVASAN du Vanuatu réalisé en PLF 2022, s'est révélée insuffisante. Un transfert complémentaire en gestion de 157 000 € a été accordé mais n'a pas suffi, la dépense pour ce seul poste de dépense étant de 900 000 € en 2022.

Les bourses scolaires de l'AEFE ont connu une surconsommation, en raison d'une situation économique dégradée et d'un contexte inflationniste généralisé (hausse des frais de scolarité, des bourses parascolaires, perte au change notamment), la consommation de l'AEFE au titre de l'aide à la scolarité a atteint 114,2 M€ en 2022 (contre 102,6 M€ en 2021). Le montant versé par le programme 151 (83,8 M€) à l'AEFE a été ajusté afin de répondre à ces besoins tout

en amoindissant le surplus de trésorerie (soulte) de l'opérateur commencé en 2021. 35,5 M€ (dont 7,5 M€ supplémentaires arbitrés en fin de gestion) ont été sollicités en gestion 2022 sur la soulte.

La modernisation de l'administration consulaire s'est poursuivie, avec notamment le déploiement du Service France Consulaire et la mise en œuvre du vote par internet dans le cadre des élections législatives 2022. Le projet du registre de l'état civil électronique a nécessité des moyens supplémentaires (+ 1,1 M€ en AE) afin de garantir son déploiement dans les délais impartis.

c) Programme 185

Le principal enjeu financier du programme (416,9 M€) concerne les subventions pour opérateurs dont la plus importante est celle consacrée à l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE). L'Agence occupe une place centrale en raison du poids de la subvention et du projet du Président de la République de doubler le nombre d'élèves. En outre, après la décision de la cour administrative de Nantes du 15 mai 2020 sur le statut des professeurs résidents, une réforme statutaire a dû être internalisée en partie (5 sur le coût de 10M€ pour la réforme, le reste financé par l'AEFE). Le relèvement du point d'indice, également, a représenté un coût supplémentaire de 2,7M€.

La politique d'attractivité constitue également un enjeu du programme et s'articule principalement autour des bourses (64,1 M€), d'autant plus attractives depuis la réforme « Bienvenue en France ». Cette politique concerne également les échanges d'expertises et les échanges scientifiques. L'année 2022 est d'ailleurs marquée par la reprise des mobilités des étudiants dans un contexte de relance post-pandémique (à l'exception de la Chine pour lequel le vivier d'étudiants restait encore très faible). Dans ce cadre, le montant de la consommation des crédits bourses s'élève ainsi en 2022 à 63,5 M€.

2 - Des reports de 2021 sur 2022 en hausse et des fonds de concours et attributions de produits en baisse

En complément des crédits votés en LFI, la mission a bénéficié de reports de crédits de 2021 sur 2022 d'un montant de 94,24 M€ en AE et 61,12 M€ en CP, dont 5,22 M€ en AE et 6,31 M€ en CP au titre des reports de fonds de concours et attributions de produits. Ainsi les reports sont en légère hausse en AE (+3,18 M€ soit une hausse de 3,49 %) et en baisse en CP (-10,27 M€ soit une baisse de 14,39 %). Les rétablissements de crédits s'élèvent à 21,36 M€ en AE et en CP.

Les ressources extrabudgétaires (dix-neuf fonds de concours et onze attributions de produits) représentent un montant total de 21,04 M€ hors reports entrants et 26,26 M€ reports entrants compris en AE et 27,35 M€ en CP contre 20,49 M€ en AE et CP en 2021. Le programme 105 en est le principal bénéficiaire (14,51 M€ hors reports entrants) avec le programme 185 (6,08 M€ hors reports entrants).

3 - Plusieurs mouvements budgétaires, dont certains induits par la dépréciation de l'euro, l'inflation et la crise en Ukraine, ont modifié les équilibres de la LFI

a) Des mouvements budgétaires intervenus en gestion...

Les transferts de crédits du titre 2 d'autres ministères se sont limités à deux transferts entrants, l'un du programme 212 *Soutien de la politique de la défense* de la mission Défense de 0,05 M€ vers le programme 105, pour la rémunération des agents de droit local (ADL), et l'autre du programme 232 *Vie politique, culturelle et associative* de la mission Administration générale et territoriale de l'État de 0,41 M€ vers le programme 151 pour l'organisation des élections présidentielles et législatives 2022 au titre des Français de l'étranger.

Les transferts des crédits hors titre 2 sont significatifs avec 19,69 M€ de crédits entrants et 35,89 M€ de crédits sortants en CP.

Les transferts entrants proviennent, pour l'essentiel, du ministère des armées, pour 9,73 M€, issus du programme 144 *Environnement et prospective de la politique de défense* vers le programme 105 pour le financement pour les personnels affectés dans les enceintes diplomatiques, et dans une moindre mesure du ministère de la culture pour 2,86 M€ issus du programme 224 *Soutien aux politiques du ministère de la culture* vers le programme 185 pour la contribution de la France à la deuxième conférence des donateurs de l'ALPIH (Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit) et du ministère de l'intérieur pour 1,96 M€ issus du programme 232 *Vie politique, culturelle et associative* vers le programme 151 pour l'organisation des élections présidentielle et législatives 2022 au titre des Français de l'étranger.

35,26 M€ de crédits hors titre 2 ont été transférés du programme 105 vers le programme 178 *Préparation et emploi des forces*, dont la plus grande part (29,19 M€) vers la Facilité européenne pour la paix (FEP) pilier 2, enveloppe Ukraine et 0,26 M€ HT2, du programme 105 vers le programme 224 *Soutien aux politiques du ministère de la culture* pour le système d'archivage électronique du MEAE, fondé sur le logiciel VITAM et auquel le ministère de la culture apporte son concours.

Quatre virements d'un montant total de 0,49 M € en AE et CP ont été effectués HT2 en 2022, dont :

- du P209 vers le P185 = 57 600€ en AE et CP pour Subvention Business France - Exploitation et financement de la maintenance du site "Mon Volontaire international";
- du P209 vers le P105 = 115 232 € en AE et CP pour le Forum des Mondes Méditerranéens ;
- du P185 vers le P105 = 347 200 € en AE et CP pour la régularisation de recettes indûment imputées sur une ADP du P185 ;
- du P209 vers le P 105 = 320 000 € en AE et CP montant correspondant au solde restant pour la contribution au Forum des mondes méditerranéens.

Des crédits ont été ouverts en LFR1 (Loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 et annulés en LFR2 (Loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificative pour 2022) pour un montant total de 27,85M€ en AE et 25,33M€ en CP.

Ces mouvements ont permis de couvrir des dépenses non budgétées.

b) ...liés à des aléas identifiés mais difficiles à évaluer

Le ministère faisait état au 1^{er} trimestre 2022 de l'existence d'aléas sur la programmation des crédits de la mission AEE, identifiés mais pas totalement évalués ou restant à confirmer sur la gestion 2022⁹.

Ces aléas concernaient sur le programme 105 :

- l'incidence financière sur le budget du MEAE du relèvement de la facilité européenne pour la paix (FEP), de 500 M€ pour l'Ukraine ;
- l'impact du retrait de la Russie du Conseil de l'Europe en 2022, les autres Etats membres devant s'y substituer ;
- des dépenses complémentaires liées à l'instabilité politique ou à la crise sanitaire ;
- l'incidence de l'inflation des prix des matières premières et de l'énergie sur les dépenses des postes diplomatiques et sur les frais de transport

Sur le programme 151, la principale incertitude concernait le niveau des dépenses en matière de secours occasionnels exceptionnels (dispositif SOS), et des bourses de scolarité.

Enfin, sur le programme 185, le principal aléa concernait le contentieux CANTONI (refonte du statut des enseignants détachés à l'AEFE) estimé, avant arbitrage, à 10,21 M€ pour l'année 2022 sans que l'imputation (Pl85 et/ou budget propre de l'AEFE) ne soit en mars 2022 déterminée.

Le CBCM relevait alors que ces risques, notamment sur les programmes 105 et 185, ne pouvaient être couverts que par un dégel de la réserve légale et l'ouverture de crédits complémentaires.

Ainsi, la programmation sur le programme 105 impliquait un dégel de la réserve et des ouvertures de crédits complémentaires pour la FEP et le Conseil de l'Europe, dont les montants restaient à préciser. Aux aléas précédemment mentionnés, s'ajoutait une baisse de l'euro par rapport aux taux de change retenus pour la budgétisation, générant un dépassement des crédits initiaux de 73,6 M€ HT2 en AE et CP.

La programmation des dépenses, présentée au premier trimestre 2022 sur le programme 151, ne nécessitait aucun dégel et offrait une marge de manœuvre grâce à la soulte des bourses. Les aléas sur le dispositif SOS et les bourses de scolarité étaient couverts, pour le premier, par les reports obtenus et par une augmentation des dépenses d'aide sociale (Liban, Russie, Ukraine), et pour le second, par la mobilisation de la soulte. La prévision d'atterrissage de la soulte des bourses, estimée mi-mars 2022 à 26,9 M€, était d'un niveau encore élevé et appelait, selon le CBCM, une « réflexion approfondie » sur ses causes structurelles.

La programmation des dépenses sur le programme 185 nécessitait un dégel partiel de la réserve, en l'absence de mesures d'économie significatives et de réserve de gestion. Le contrôle relevait une prévision d'exécution de la dotation de fonctionnement des EAF, supérieure à l'exécution 2021, malgré un fonds de roulement des EAF encore important fin 2021 (77,8 M€ fin 2021).

⁹ Comme relevé par le CBCM dans ses avis des 23 et 24 mars 2022 sur les programmes de la mission AEE.

L'ensemble des dépenses de la mission a fait l'objet d'une évaluation plus précise lors d'un point intermédiaire de dialogue de gestion, en juin et septembre 2022.

Le MEAE prévoyait de couvrir les dépenses supplémentaires liées aux aléas relevés alors sur le programme 105¹⁰, notamment la perte au change constatée sur les CIOMP, l'incertitude sur le versement des appels de fonds de la FEP, des dépenses supplémentaires pour des actions de communication, des aides d'urgence du CDCS en Ukraine, l'inflation des dépenses de fonctionnement courant du ministère en France et à l'étranger, l'ouverture du consulat à Mossoul, et des aides d'urgence du CDCS en Ukraine par un dégel de la réserve de 28,4 M€ en AE et 25,5 M€ en CP et une ouverture de crédits de 47,7 M€ en AE et 48,2 M€ en CP, réduite de 18,5 M€ en AE et CP, grâce au transfert du MINARM remboursant au MEAE la composante létale des dépenses du pilier 2 de la FEP.

Sur le programme 151, les aléas liés à la hausse des aides à la scolarité reversées à l'AEFE devaient être jugulés par la levée de la réserve de 3,9 M€ en AE et CP, et un prélèvement sur la soule des bourses de 27,6 M€. Le contrôle s'inquiétait à cet égard d'une possible mise en difficulté de l'AEFE, également sollicitée par autofinancement par l'augmentation du point d'indice Fonction publique, le soutien au système scolaire libanais, la réforme des modalités de recrutement des enseignants de l'AEFE suite à la décision Cantoni de la Cour administrative d'appel de Nantes du 15 mai 2020. Il considérait que la situation financière des EAF offrait des marges de manœuvre.

Sur le programme 185, le niveau élevé des fonds de roulement des EAF, devait permettre de faire face à certains aléas tels que le projet Marque France, non financé en LFI ou l'organisation des expositions universelles à Dubaï ou à Osaka-Kansai en 2025. La programmation initiale des crédits sur le P185 s'est accompagnée d'un dialogue renforcé avec la Direction de la diplomatie d'influence sur l'allocation des crédits des postes, en particulier ceux dotés d'un EAF dont le fonds de roulement dépassait les 120 jours. Le MEAE n'a pas indiqué quels redéploiements avaient été effectués en cours de gestion concernant les EAF.

Les schémas d'exécution du MEAE sur les 3 programmes ont été validés par le CBCM.

Ainsi, le contrôle¹¹ a retenu, sur le programme 105, une prévision d'exécution proche de celle avancée par le MEAE, en mentionnant cependant un risque de sous-exécution des dépenses immobilières. Il a appuyé la demande du dégel des crédits mis en réserve (réserve légale et surgel), pour 69,1 M€ en AE et 69,2 M€ en CP, et une ouverture en LFR de 2,4 M€ en AE et CP, essentiellement pour financer les CI-OMP. Le dépassement de la ressource en CRG2 est un peu moindre que celui prévu en CRG1 et intègre un transfert au MINARM de 29,1 M€ au titre de la FEP.

Sur le programme 151, la prévision du MEAE affichait une légère sous-consommation frictionnelle (0,4 M€ en AE et 0,1 M€ en CP) et de ce fait, une exécution sans dégel de la réserve de précaution, conformément à ses projections. Le CBCM a soutenu le principe d'un transfert en gestion du ministère de l'Intérieur vers le P151 pour prendre en charge le surcoût relatif aux élections. Par ailleurs, le ministère a mentionné une consommation des bourses scolaires supérieure à celle annoncée en CRG1 (112 M€ contre 104 M€), principalement due à

¹⁰ Cf note du CBCM à la DB en date du 22 juin 2022, sur le compte-rendu de gestion n°1 du MEAE.

¹¹ Cf note du CBCM à la DB en date du 26 septembre 2022, sur le compte-rendu de gestion n°2 du MEAE.

l'augmentation des frais de scolarité, nécessitant une utilisation complémentaire de l'excédent de trésorerie « soultte » (atterrissage prévu à 19,2 M€ fin 2022)

Le CBCM a émis un avis favorable sur le schéma d'exécution du **programme 185** proposé par le MEAE, d'une part, un dégel de 7,7 MC, soit la levée de la réserve de précaution, pour majorer la SCSP à l'AEFE (420,3 MG au lieu de 412,5 MC) en raison des dépenses imprévues, notamment l'incidence de la hausse du point Fonction publique au 1^{er} juillet (2,7 M€) ou le soutien au système scolaire libanais, et l'attrition du fonds de roulement de l'Agence. D'autre part, une sous-exécution de 1,4 M€ en AE/CP qui correspond à l'enveloppe dégagée par redéploiement pour financer le projet Marque France porté par le ministère délégué au commerce extérieur. Le report de ce crédit, que la DGM espère pouvoir porter jusqu'à 2,2 M€, doit être assuré en 2023.

c) Des dépenses supplémentaires couvertes par des redéploiements en gestion

Les dépenses supplémentaires liées aux aléas et sous-budgétisations ont finalement pu être couvertes par des redéploiements en cours de gestion entre les différentes « briques » et le dégel de la réserve de précaution des trois programmes, dont une partie des crédits avait d'abord été annulée dans le cadre du plan « Résilience »¹² puis rétablie par loi de finances rectificatives¹³.

Aucun des programmes de la mission n'a bénéficié de crédits mis à disposition par les dispositifs des Plan de résilience économique et sociale, Plan France 2030, Programme d'investissement d'avenir, Projet de loi de finances rectificative du 7 juillet 2022.

Sur le programme 105, le dégel quasi intégral de la réserve de précaution et du surgel opéré par la Direction du Budget en début de gestion 2022, associés à des redéploiements en fin de gestion au sein du programme ont permis d'honorer l'ensemble des engagements pris par la France et de verser l'intégralité des contributions obligatoires relatives aux CIOMP.

Une avance de 2 M€ a aussi été effectuée depuis l'enveloppe des opérations de maintien de la paix au profit du Centre de crise et de soutien afin de prendre en charge les dépenses de crise en lien avec l'agression russe en Ukraine (rapatriement de ressortissants français).

Le principal aléa de gestion sur le programme 151 concernait l'organisation des élections présidentielle et législatives. Le programme 151 prévoyait un budget de 13,9 M€ HT2, dont une participation du ministère de l'Intérieur à hauteur de 12,15 M€ HT2 correspondant à la quote-part qui lui était imputable (hors vote par internet et modernisation des logiciels consulaires).

Un renforcement des crédits alloués pour l'organisation de ces scrutins, dont le coût s'élève à 17 M€ HT2 (hors vote par internet et modernisation des logiciels consulaires), s'est avéré indispensable. Des marges dégagées au sein du programme 151 après l'arrêt des opérations de vaccination et du dispositif SOS à l'été 2022 ont permis de renforcer ce budget, complété en outre par un transfert en gestion du ministère de l'Intérieur (1,96 M€).

¹² Par le décret n°2022-52 du 7 avril 2022.

¹³ Loi de finances rectificative n°2022-1157 du 16 août 2022.

Le budget du registre de l'état civil électronique a dû être renforcé (+ 1,1 M€ en AE) en raison d'un ralentissement du calendrier de déploiement. Suite à l'obtention d'un cofinancement du FITN, une partie du budget initialement prévu pour le centre de contact « Service France Consulaire » a pu être redéployé au bénéfice du projet RECE. Des crédits non consommés au sein de la brique « modernisation de l'administration consulaire » ont aussi pu être mobilisés.

Des reliquats de crédits prévus pour les subventions aux organismes d'aide ainsi qu'aux associations venant en soutien aux Français de l'étranger ont permis de compléter l'enveloppe allouée aux frais de santé des Français du Vanuatu vers la Nouvelle-Calédonie. La dotation « rapatriements » de 1,3 M€ en LFI 2022, qui incluait un transfert en base de 500 000 € du ministère de la Santé pour la seule activité des EVASAN du Vanuatu, s'est révélée insuffisante. Un transfert complémentaire en gestion de 157 000 € a été accordé mais n'a pas suffi, la dépense pour ce seul poste de dépense étant de 900 000 € en 2022.

Enfin, afin de poursuivre le traitement des dossiers jusqu'à la fin de gestion 2022, les crédits dont dispose la cellule de gestion des frais de justice de contentieux visas (1,6 M€ en LFI) ont été revus à la hausse, à hauteur de 266 000 €.

Sur le programme 185, le déficit de la COFREX (causé par le report de l'Exposition universelle de Dubaï), et les surcoûts liés aux difficultés de construction du pavillon français pour l'Exposition universelle d'Osaka-Kansai de 2025 (risques sismiques, coût des matériaux...) ont entraîné des coûts supplémentaires, qui ont dû être financés en 2022. En effet :

- pour la clôture du budget final de l'Exposition universelle de Dubaï et pour combler le déficit de la COFREX, un surcoût à hauteur de 0,482 M€ a dû être payé (par voie de redéploiements) en 2022 ;
- pour le financement du pavillon français de la prochaine Exposition universelle, au Japon, le surcoût de la subvention 2023 à la COFREX s'est élevé à +243 000€. Initialement budgétée à 720 000€, la contribution réelle a été de 963 000€, et a pu être honorée par voie de redéploiements.

Seule la dépense liée au financement de la campagne internationale de promotion de la Marque France (2,2 M€) a été reportée sur la gestion budgétaire 2023. Le lancement de cette campagne ayant été décalé à 2023, la contribution sur le programme 185 sera donc décaissée sur l'exercice 2023. En l'absence de la budgétisation de cette dépense en PLF 2023, mais au vu du caractère prioritaire de cette future dépense, une provision de 2,2 M€ a déjà été constituée pour la participation du P185 à cette campagne.

En loi de finances rectificative 2022-1157 du 16 août 2022, les crédits, annulés sur la réserve de précaution au titre du « plan résilience », ont été rétablis ainsi :

- 40 720 501€ en AE=CP pour le programme 105 ;
- 3 341 821€ en AE=CP pour le programme 151 ;
- 7 907 618€ en AE=CP pour le programme 185.

Sur les crédits T2, la prévision d'exécution en CRG2 indiquait une maîtrise de la dépense salariale, sous réserve de la prise en compte en LFR de 50 emplois conformément aux termes de la lettre plafond pour 2022. Elle faisait cependant apparaître une sous-consommation de

3 M€ surtout localisée sur le CAS Pensions. Elle identifiait également un risque de 3,5 M€ pour l'éventuelle mise à pied des personnels de droit local en poste en Russie.

Le CBCM, dans sa note du 24 septembre 2022 à la DB¹⁴, relève une prévision d'exécution prudente de la part du MEAE, mais préconise, afin de se prémunir contre d'éventuelles erreurs de répartition des dépenses, la mise en place d'une sécurité sur chaque programme et un transfert depuis le programme 551 au titre de la hausse du point d'indice, évaluée à 7,7 M€.

Il relève que l'exécution 2022 a été facilitée par l'effet-base favorable de 2021 qui ne se retrouvera pas en 2023.

La consommation des crédits de rémunération a augmenté du fait, principalement, de la mise en œuvre de la réforme des ressources humaines, de l'accroissement de l'activité dans le domaine consulaire (demandes de visas, organisation des élections à l'étranger) et d'une perte au change liée à la dépréciation de l'euro.

En 2022, le ministère a dû faire face à l'entrée en vigueur d'un certain nombre de mesures interministérielles destinées à améliorer les rémunérations des agents. En outre, le dégel du point fonction publique en juillet 2022 a généré également un surcoût qui ne pouvait être budgétisé. Enfin, des dépenses supplémentaires sont liées à l'inflation notamment sur la dépense des agents de droit local.

La réserve de précaution sur les crédits T2 de la mission représentant 0,5 % des crédits LFI soit 5,13 M€ dont 0,79 M€ de crédits CAS Pensions, a été dégelée intégralement sur les crédits du programme 105 (3,62 M€) du programme 151 (1,16 M€) et 185 (0,35 M€) pour combler un déficit en CAS « Pensions ».

La mobilisation de la réserve T2 du programme 105 révèle une sous-budgétisation du programme.

D'autres mouvements ont affecté le T2, par :

- arrêté du 1^{er} mars 2022 portant ouverture de crédits d'une attribution de produit de 0,44 M€ correspondant aux recettes additionnelles de droits de visas à destination du programme 151 ;
- décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de 53 000€ de crédits de titre 2 hors CAS *Pensions* à destination du programme 105 en provenance du programme 212 « Soutien de la politique de défense » relevant du ministère des Armées ;
- arrêté du 25 octobre 2022 portant répartition de crédits de titre 2 en provenance du programme 551 à destination de la mission AEE à hauteur de 3,87 M€ hors CAS *Pensions* ;
- décret n°2022-1512 du 2 décembre 2022 portant transfert de 0,4 M€ de crédits de titre 2 hors CAS *Pensions* en provenance du programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » relevant du ministère de l'Intérieur au bénéfice du programme 151 ;

¹⁴ Sur le CRG2

- arrêté du 6 décembre 2022 portant répartition de 9,2 M€ de crédits de titre 2 dont 719 000€ de crédits CAS *Pensions* en provenance du programme 551 à destination des programmes 151 et 185.

Après mouvements de crédits et dégel en gestion, les crédits de titre 2 ouverts sur la mission « Action extérieure de l'État » étaient de 1 040,13 M€ dont 158,98 M€ de crédits CAS « Pensions ».

4 - Crédits non consommés en fin d'exercice et soutenabilité de la mission

Le taux de consommation est de 96,9 % en AE et de 97,7 % en CP à périmètre courant, en progrès en 2022 par rapport à 2021 (96,5 % en AE et 97,4 % en CP).

a) a) Sous-consommations HT2

Sur le programme 105 HT2, le taux de consommation sur les crédits disponibles est de 97% en CP, avec une consommation de 1 199,7 M€, hors reports vers 2023.

Les principales sous-consommations ont concerné :

- les crédits du protocole, en raison de de la Présidence française de l'Union européenne, qui a concentré une grande partie des activités du service lors du premier semestre 2022, des élections présidentielle et législatives qui ont entraîné un ralentissement des déplacements ministériels et du report du Conseil des ministres franco-allemand, prévu à Fontainebleau le 26 octobre dernier ;
- les crédits hors titre 2 de la Direction des ressources humaines, du fait de la mise en place progressive de l'Ecole pratique des métiers de la diplomatie (EDI, créée le 1^{er} mai 2022 : et dont l'offre de formation est en cours de création ;
- les crédits de la Direction de la sécurité diplomatique, du fait des difficultés de lancement de certaines opérations d'investissement dans les postes (contraintes sanitaires, dégradation sécuritaire, indisponibilité des entreprises et/ou des manques de matériaux sous-consommation de 3 M€ par rapport à la dotation LFI.
- les crédits alloués au fonctionnement des postes à l'étranger, en raison de la dégradation de l'environnement économique mondial, notamment une inflation monde importante, et l'indisponibilité de certaines entreprises, qui ont entraîné l'annulation de prestations d'entretien et de maintenance.

Les sous-consommations se sont traduites par des reports de charges sur l'exercice 2023 et des économies de constatation permettant de prendre en charge des dépenses non budgétées comme les effets induits par la perte au change sur les CIOMP, qui ont représenté un surcoût d'environ 34,3 M€. Les crédits ouverts en LFI 2022 pour le programme 151 HT2 étaient de 141,88 M € en AE et 142 M€ en CP. Après application de la réserve de précaution de 4%, 136,20 M € en AE et 136,32 M€ en CP étaient initialement disponibles, hors reports.

Compte tenu de la persistance de la crise sanitaire et de ses conséquences sur la situation financière d'un grand nombre de Français de l'étranger, l'aide exceptionnelle du secours occasionnel de solidarité (SOS) a été maintenue jusqu'à l'été 2022. Des campagnes de vaccination pour les agents de l'Etat et la communauté française à l'étranger ainsi que les

opérations de conversion en passe sanitaire se sont par ailleurs poursuivies. Le report du solde des crédits ouverts en LFR3 de 2020 et reportés en 2021, qui n'avaient pas été consommés (8,5 M€), a été demandé afin de financer ces dispositifs (6 M€ pour le SOS et 2,5 M€ pour la vaccination et les passes sanitaires).

Au total, en prenant en compte les reports généraux, 8,5 M€ en AE et 10,78 € en CP ont été reportés hors FDC (arrêté du 16 mars 2022).

Un transfert en gestion de 1,96 M € (HT2) a été effectué du ministère de l'Intérieur par décret 2022-1512 du 2 décembre 2022, pour renforcer les crédits alloués à l'organisation des élections présidentielle et législative, qui se sont avérés insuffisants.

Le transfert en base de 500 000€ du ministère de la Santé, obtenu au titre de la nouvelle gestion des frais de santé des Français du Vanuatu rapatriés en Nouvelle Calédonie, a dû être complété par un transfert en gestion de 0,16 M€€ (HT2) par décret n°2022-1512 du 2 décembre 2022.

La loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificative a ensuite annulé 13,97 M€ en AE et 13,68 M€ en CP, correspondant à la restitution de la réserve de précaution du programme 151 et à une partie de la dotation versée à l'AEFE au titre de l'aide à la scolarité, en vue d'une résorption d'un excédent de trésorerie,

En tenant compte ces mouvements, les crédits disponibles du programme 151 HT2 en 2022 s'élèvent à 139,30 M € en AE et 141,99 M€ en CP. La consommation des crédits du programme 151 s'établit à 137,14 M€ en AE et 138,43 M€ en CP, soit 98,45% des crédits disponibles en AE et 97,50 % en CP.

Le programme 185 HT2 n'a pas dépassé les crédits initiaux complétés des reports de crédits autorisés, des attributions de produits et fonds de concours arrivés en cours de gestion ainsi que du dégel partiel de la réserve de précaution.

Plusieurs transferts (ou décrets d'avance) ont été réalisés en cours de gestion 2022 :

- à destination du P185 (transferts entrants) :
 - un transfert entrant de la mission budgétaire « Relance » (programme 357) de 14,6 M€, dans le cadre de la mise en place du Plan de reconquête et de transformation touristique (PRTT) ;
 - un transfert entrant de 5,2 M€ en provenance du ministère de la Culture, du ministère de l'Enseignement, de la recherche (MESR), du ministère de l'Intérieur, et du ministère des Comptes publics au titre de la reconstitution du fonds Aliph (Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit) à hauteur de 10 M\$ en 2022 ;
 - un transfert entrant de 57 600 €, par décret de virement, en provenance du P209, au titre d'une subvention versée à Business France (via la Direction de la diplomatie économique) ;
 - un transfert entrant de 25 000 € à partir du programme 224 qui traduit le rattachement au sein du programme 185 des frais de missions et de réceptions de deux collaborateurs de l'ambassadeur thématique J-L. Martinez, chargé de la coopération internationale dans le domaine du patrimoine.
- en provenance du P185, à destination d'autres programmes (transferts sortants) :

- 100 000€, transférés au P363, au titre des crédits pour la mise en place d'un tableau de bord du tourisme durable, non utilisés par le MEAE suite au transfert de la compétence Tourisme au MEFSIN.
- 347 200 € au P105 au titre de crédits reçus par erreur sur des fonds de concours du P185.

L'aléa principal en gestion sur le P185 en 2022 a été constitué par l'impact de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (à compter du 1er juillet 2022) sur la masse salariale de l'opérateur AEFE en 2022 à hauteur de 7,7 M€. Cette revalorisation ne pouvait pas être absorbée par l'opérateur, ce dernier ayant déjà procédé – en cours d'année - à des opérations d'optimisation de sa trésorerie (hors aides à la scolarité), ce qui lui avait permis de financer les coûts engendrés, sur l'exercice 2022, par les conséquences de la réforme du statut des enseignants détachés (réforme Cantoni).

Dès lors, ces 7,7 M€ ont dû être financés par la tutelle (MEAE) par un dégel d'une partie de la réserve de précaution en fin de gestion (6,6 M€) ainsi que des reliquats de crédits et des redéploiements de fin d'année (1,1 M€).

D'autres impasses budgétaires ont pu être internalisées en cours d'année telles que notamment :

- le financement du surcoût lié à la clôture définitive du budget de l'Exposition universelle de Dubaï (+0,5 M€) à la COFREX ;
- le surcoût de la contribution 2022 à la COFREX dans le cadre de l'Exposition universelle d'Osaka-Kansai 2025 (+243 K€) ;
- le financement de la contribution 2022 pour le Forum du gaz en Méditerranée orientale (EMGF) à hauteur de 0,13 M€.

Ces redéploiements ont été rendus possibles principalement à partir de dispositifs ayant été sous-consommés. Par exemple, la crise sanitaire a eu pour effet de ralentir fortement les formations de courte durée en particulier, et surtout les échanges d'expertise (missions et invitations). Les sous-consommations constatées ont notamment été redéployées en priorité pour pouvoir répondre aux impasses (cf. supra).

b) Sous-consommations T2

La mission laisse un solde de crédits T2 en fin de gestion de 17,25 M€ dont 5,75 M€ de crédits CAS.

Les crédits de rémunération non consommés de la mission résultent du surcalibrage initial des crédits (surestimation du socle 2021 dans le PLF 2022, de la sous-estimation de l'EAP du schéma d'emplois de 2021 en 2022), d'une sous-consommation conjoncturelle liée à l'impact du schéma d'emplois, du fait de la restitution des emplois recrutés en gestion 2020/2021 au titre de la Présidence française de l'Union européenne, et d'une sous-exécution des crédits catégoriels, liée au report en 2023 de certaines des mesures programmées dans ce cadre.

Une partie importante des crédits non-consommés, sur le périmètre ministériel, (12 M€), correspond au montant des deux arrêtés de répartition, le premier couvrant un surcoût qui était absorbé par le sur-calibrage initial de la LFI tandis que le second n'avait pas pour vocation de couvrir une impasse sur le périmètre ministériel mais sur le seul programme 151. En effet,

l'absence, au profit de ce dernier, de virement en provenance des programmes excédentaires (105 et 209), rendant nécessaire cette répartition, n'a pas permis la réduction à due concurrence du reliquat sur les programmes 105 et 209. Le déficit à couvrir du programme 151 résultait de l'effet combiné d'un débasage trop important de son tendancier en PLF et de surcoûts liés à la reprise d'activité dans le secteur consulaire, dans le contexte de la reprise post-covid.

c) Solde des crédits non consommés HT2 et T2

Les crédits non consommés HT2 s'élèvent à 73,23 M€ en AE et 34,06 M€ en CP sur le programme 105 et sont constitués principalement :

- des crédits AENE (autorisations d'engagement affectées non engagées) à hauteur de 35,17 M€ ;
- de fonds de concours (5,96 M € en AE et 6 ,97 M€ en CP) et attributions de produits (4,32 M€ en AE et 5,24 M € en CP) ;
- des charges à payer et des restes à payer respectivement de 8,63 € et de 11,74 M€ dus notamment à des retards dans la réalisation de prestations (dépenses immobilières, de sécurité, d'informatique notamment) et à l'arrivée tardive de factures après la fin de gestion ;
- des « autres reports de charges » d'un montant de 27,78 M€ en AE dont 13,41 M€ correspondent à des AE dites techniques en raison de la non bascule des actes de gestion de l'outil Crocus en 2023.

Les postes dans le réseau à l'étranger ont été invités à clôturer tous leurs engagements juridiques (EJ), majoritairement pluriannuels, avant la fin de l'exercice 2022, libérant des autorisations d'engagement qui doivent faire l'objet d'un report afin de ressaisir les EJ dont l'effet doit se poursuivre en 2023 ou au-delà. Le montant des autres reports en CP s'élève à 1 470 895 € en CP.

Le MEAE a demandé à la direction du budget le report sur l'année 2023 73,24 M€ en AE et de 34,06 M€ en CP.

Sur le programme 151 (HT2), les crédits non consommés HT2 représentent un montant de 0,65 M € en AE et 1,88 M€ en CP

Ce reliquat comprend des fonds de concours (0,65 M€ en AE et CP) et des charges et restes à payer respectivement de 0,85 M€ et 0,391 M €.

En prenant en compte, les « autres reports de charges » (375 € en AE), il est demandé des reports pour 2023 de 0,64 M € en AE et 1,88 M € en CP.

Sur le programme 185 les crédits non consommés HT2 s'élèvent à 1,11 M€ en AE et 1,22 M€ en CP.

Sur ces crédits non consommés, 0,54 M€ en AE=CP seront reportés en 2023 au titre du fonds de concours, 0,60 M€ en AE et CP pour les attributions de produits et 0,74 M€ en CP pour les charges et restes à payer.

C - Des opérations de fin de gestion dans un contexte toujours incertain

La réserve de précaution des crédits de titre 2 de la mission « Action extérieure de l'État », d'un montant initial de 5,13 M€ en AE et CP, a été intégralement dégelée en fin de gestion pour tous les programmes de la mission.

Sur le programme 105 HT2, dans le cadre de la fin de gestion, la réserve de précaution, d'un montant initial de 69,10 M€ en AE et 69,21 M€ en CP, réduite par une annulation par décret¹⁵ de 40,7 M€ en AE et CP, rétablie ensuite intégralement par LFR16, a été dégelée à hauteur de 65,80 M€ en AE et 63,11 M€ en CP, afin de faire face aux aléas rencontrés en cours de gestion, notamment l'effet change sur les contributions versées en devises, les conséquences de l'inflation et des dépenses de sécurisation de postes sensibles. Le reliquat de crédits a fait l'objet d'une annulation en LFR17 à hauteur de 3,30 M€ en AE et 6,10 M€ en CP, par anticipation d'une sous-consommation.

La réserve de précaution du programme 151 HT2 de 5,68 M€ en AE et en CP a été réduite par une annulation par décret, précitée de 3,3 M€ en AE et CP, et rétablie intégralement par LFR1. Elle a été totalement annulée, de même que la mobilisation d'un supplément de trésorerie pour l'AEFE, pour un montant total de 5,7 M€ en AE et CP.

Le programme 185, a fait face à une impasse budgétaire liée à la revalorisation du point d'indice pour le personnel de l'AEFE, à hauteur de 7,7 M€. Ce surcoût a été financé par le dégel de 6,6 M€ sur la réserve de précaution d'un montant initial HT2 de 13,44 M€ en AE et CP¹⁸ réduite par une annulation par décret précité de 7,9 M€ en AE et CP et rétablie intégralement par LFR1 ainsi que par le redéploiement des crédits réservés à Marque France (1,1 M€). 6,85 M€ ont été annulés sur le reliquat de réserve suite à des sous-consommations constatées.

Afin de soutenir la mobilité étudiante, plusieurs soutiens à des programmes spécifiques ont fait l'objet de versements exceptionnels en fin de gestion à l'opérateur Campus France :

- un soutien au programme des bourses FLE Ukraine (1,97 M€) ;
- un soutien au programme « Excellence Europa » (1,8 M€) ;
- la prolongation du programme de bourses « MOPGA » (1,1 M€) axé sur la santé, qui s'ajoute au trop perçu de Campus France sur leur parc de logements conventionnés en 2021 à hauteur de 240 000€ ;
- le soutien au programme Élysée – couloirs universitaires (0,36 M€) ;
- le versement d'une subvention de 240 000€ pour la subvention France Alumni (0,24 M€).

Dans une logique de bonne gestion, un paiement d'avance (en 2022), à partir des crédits de fin de gestion, d'une partie de la subvention ministérielle restante pour la COFREX¹⁹, dans

¹⁵ Décret n°2022-52 du 7 avril 2022.

¹⁶ LFR1 : Loi n°2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022.

¹⁷ LFR17 : Loi n°2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022.

¹⁹ Créée en janvier 2018, la Compagnie française des expositions prépare, organise et met en œuvre la participation de la France aux expositions universelles et internationales.

le cadre de la construction du pavillon français de l'Exposition universelle d'Osaka-Kansai 2025, a été effectué à hauteur de 2,2 M€.

III - Analyse de l'évolution de la dépense et de ses composantes

A - Des dépenses en hausse

1 - Mission dans son ensemble

L'exécution des crédits votés en LFI 2022 montre, à périmètre constant, une consommation des crédits de la mission stable par rapport à celle de 2021, avec un taux d'exécution de 96,9 % en AE (soit 3,04 Md€ pour 3,06 Md€ ouverts en LFI), contre 97,9% en 2021, et 97,7 % en CP (soit 3,04 Md€ pour 3,06 Md€ ouverts en LFI), contre 97,6% en 2021.

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ne fait pas figurer de plafond pour la mission au titre de l'exercice 2022. Celui-ci est précisé dans le rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques (DOFP) et son annexe (document « tiré à part ») ainsi que dans la lettre-plafond adressée par le Premier ministre au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères le 29 juillet 2021, fixant les autorisations de dépenses pour 2022 : 2,8 Md€ hors contributions au compte d'affectation spéciale « pensions » (173,5 M€). Le budget a donc été exécuté légèrement au-delà du plafond fixé par le Premier ministre.

2 - Programme 105

La consommation des crédits hors titre 2 est en hausse de 7,6% en AE et de 6,2% en CP par rapport à 2021.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 13,2% en AE et de 11,9% en CP notamment du fait de la fin de la crise sanitaire, qui avait entraîné ces deux dernières années une baisse des frais de mission et des dépenses de fonctionnement des ambassades.

Les investissements sont en hausse de 25,8% en AE et de 3,7% en CP. Cette hausse se justifie en particulier par la rebudgétisation d'une partie des crédits d'entretien lourd sur le programme, auparavant portés par le CAS 723. La consommation des crédits d'investissement s'élève à 55,96 M€ en AE et 57,17 M€ en CP. La consommation d'AE ne tient pas compte des AE qui ont été affectées sur tranches fonctionnelles et qui seront demandées en report en 2023. Les dépenses d'investissements répondent à une programmation, établie selon les besoins signalés et les aléas divers survenant au cours de l'année (catastrophes naturelles, dégradation sécuritaire).

Les dépenses d'intervention sont en hausse de 4,3% en AE et de 4,2% en CP. Elles se sont établies à 806,3 M€ de CP en 2022, dont 775,3 M€ (soit 96%) concernent les dépenses relatives aux CIOMP. Ces dernières ont augmenté de 6% entre 2020 et 2022. L'augmentation de ces dépenses résulte d'une part du paiement intégral de la contribution française au titre de la Facilité européenne de paix (FEP), d'un montant de 82,8 M€, et d'autre part, du versement

de l'ensemble des contributions dues en 2022, grâce au dégel partiel de la réserve de précaution en fin d'année et de redéploiements de crédits. Les dépenses d'intervention relatives à la coopération de sécurité et de défense ont, quant à elles, connu une nouvelle hausse en 2022 (+4,8% en CP) en raison de la reprise post-COVID.

Les dépenses d'opérations financières sont en baisse de 62,7 % par rapport à 2021. Il s'agit exclusivement de dépenses pour le versement de cautions lors de prises à bail, dont le nombre varie en fonction des années.

3 - Programme 151

L'exécution du programme 151 hors titre 2 est en hausse de 8,3% en AE et de 11 % en CP par rapport à 2021 (qui était marqué par une baisse de 27 % par rapport à 2020).

Cette exécution en hausse s'explique en grande partie par l'organisation d'élections nationales en 2022. Alors que les coûts des élections consulaires organisées en 2021 se portaient à 1,3 M€, ils se sont élevés à près de 17 M€ pour la présidentielle et les législatives (hors vote par internet et modernisation des logiciels consulaires).

Le programme 151 a par ailleurs été concerné par deux modifications de la maquette budgétaire :

- la gestion des frais de santé des Français du Vanuatu rapatriés en Nouvelle Calédonie : la consommation de l'enveloppe « rapatriement » a ainsi très fortement augmenté (près de 1,6 M€ contre 850 k€ en 2021) ;
- les frais de contentieux de refus de visa, précédemment gérée par le P. 105, dont la consommation atteint près d'1,8 M€.

Par ailleurs, malgré l'annulation d'une partie de la dotation versée à l'AEFE au titre de l'aide à la scolarité, en vue d'une résorption d'un excédent de trésorerie, le montant de la subvention versée à l'opérateur était supérieur à celle de 2021 (83,8 M€ contre 80,5 M€).

Contrairement aux années précédentes, les deux sessions annuelles de l'Assemblée des Français de l'étranger ont pu se tenir, permettant ainsi de consommer la majeure partie de la dotation allouée (2,3 M€ en CP contre 1,8 M€ en CP en 2021).

La brique « affaires sociales » affiche pour sa part une consommation en baisse par rapport à 2021. Pour mémoire, en raison du contexte sanitaire et de la mise en place de dispositifs de soutien aux Français de l'étranger, la consommation de cette brique s'établissait à 31,6 M€ en 2021 (contre 24,4 M€ en 2022). Cette diminution s'explique en grande partie par la baisse de la consommation, puis l'arrêt à l'été 2022, du dispositif SOS (12 M€ d'aides en 2021 contre 4,3 M€ en 2022).

Enfin, les dépenses de la brique « modernisation de l'administration consulaire » sont en diminution en AE (3,15 M€) mais en hausse en CP (3,9 M€). La majeure partie des AE nécessaires au développement de la solution de vote par internet en vue des élections législatives de 2022 avait été engagée les années précédentes. La hausse de la consommation en CP est principalement liée au développement du projet du registre de l'état civil électronique.

4 - Programme 185

L'exécution, qui s'élève à 679,2 M€ en CP, est en hausse de 39,5 M€ par rapport à l'exercice budgétaire 2021 qui avait été marqué par une baisse d'un montant proche (43 M€).

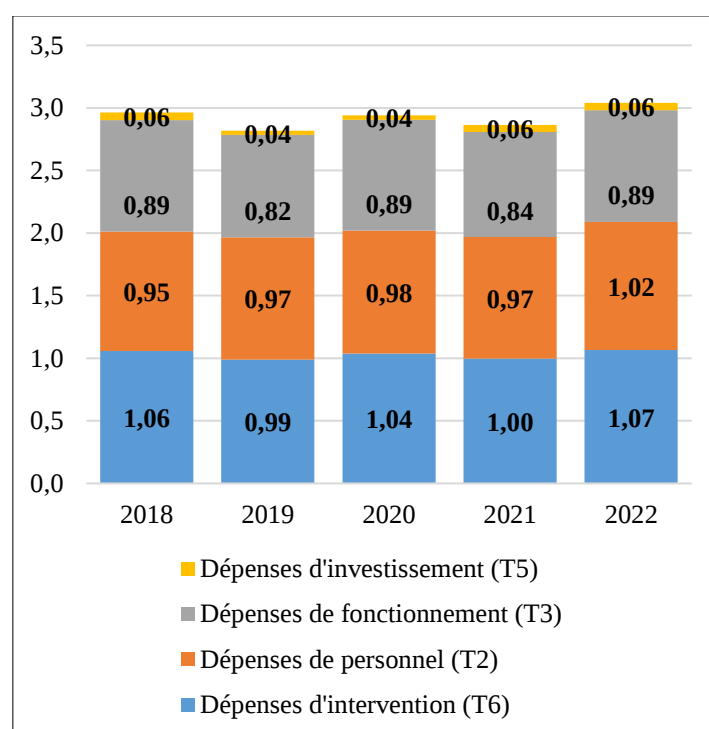
Cela s'explique principalement par la hausse des crédits du programme en LFI (+17,7 M€ par rapport à la LFI 2021), mais aussi par les mouvements entrants en gestion à hauteur de 19,5 M€ (dont la majeure partie est liée à une arrivée de crédits par report croisé issu de la mission budgétaire « Relance » de 14,6 M€ (AE=CP), dans le cadre de la mise en place du plan de reconquête et de transformation touristique (PRTT)).

Cette hausse concerne essentiellement les dépenses d'intervention (titre 6), qui augmentent de 39,2 M€. Les dépenses de fonctionnement (titre 3) restent stables à 526,7 M€ (en CP), après une diminution de 44 M€ en 2021.

B - Les grandes composantes de la dépense

En 2022, les dépenses de la mission sont majoritairement des dépenses d'intervention (34,8 %) et des dépenses de personnel (33,8 %) suivies des dépenses de fonctionnement (29,3 %).

Graphique n° 6 : les dépenses 2018-2022 de la mission par titre (CP, en M€)



Source : données MEAE et AEBE, présentation Cour des comptes

1 - Les emplois et les dépenses de personnel

Les crédits de titre 2 votés en loi de finances initiale pour 2022 pour la mission « Action extérieure de l'Etat » étaient de 1,03 Md€ en AE et en CP dont 158,3 M€ de crédits CAS « Pensions ». Après application du taux de réserve de précaution de 0,5%, la dotation de crédits de titre 2 était de 1,02 M€ dont 157,5 M€ de crédits CAS « Pensions ». Au 31 décembre 2022, le MEAE a consommé 98,4 % des crédits de titre 2 disponibles.

L'augmentation du point d'indice sur la masse salariale a pesé 8M€ sur les crédits de titre de 2 de la mission.

Tableau n° 2 : exécution des crédits de titre 2

En M €	Programme 105		Programme 151		Programme 185		Total mission	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
MISSION AEE								
LFI	723 443 927	723 443 927	232 042 058	232 042 058	70 678 650	70 678 650	1 026 164 635	1 026 164 635
Crédits disponibles	687 652 960	687 652 960	228 597 955	228 597 955	68 739 642	68 739 642	984 990 558	984 990 558
Crédits consommés	712 604 116	712 604 116	240 026 625	240 026 625	70 254 109	70 254 109	1 022 884 851	1 022 884 851

Source : MEAE

La mission laisse un solde de fin de gestion de 3,3 M€.

Tableau n° 3 : facteurs d'évolution de la masse salariale

Facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions de 2021 à 2022	en M€
Dépenses de personnel 2021	819
Mesures de transfert et de périmètre	0,42
Débasages de dépenses au profil atypique	2,37
Dépenses de personnel 2021 retraitées	831,6
Effet de noria GVT négatif	-3,21
Schéma d'emplois	-0,86
Mesures générales	0,08
Mesures catégorielles	14
Mesures individuelles GVT positif	6,1
Rebasages de dépenses au profil atypique	1,4
Autres variations de dépenses	+26,3
Dépenses de personnel 2022	817,3

Source : MEAE

Par rapport au socle de la masse salariale 2020 de 829,21 M€, 0,08 M€ de crédits de titre 2, au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) ont été versés en 2021.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » correspond notamment au rebasage de 1,4 M€ au titre du compte épargne-temps.

Le GVT positif (ou effet de carrière) de la mission est évalué à 6,1 M€ compte tenu de l'évolution indiciaire des agents et des mesures de fidélisation pour les agents de droit local. L'impact du GVT négatif (ou effet de noria) est valorisé à hauteur de -3,2 M€, soit un solde de 2,9 M€.

Enfin, la ligne « Autres variations des dépenses de personnel » intègre principalement les effets baissiers, notamment les rémunérations à l'étranger (IRE), du fait du gain au change, soit +26,3 M€ hors CAS pensions.

L'enveloppe consacrée aux mesures catégorielles a permis de financer en 2022 :

- une revalorisation des rémunérations des agents titulaires et CDI en administration centrale (révision des barèmes des primes IFSE) ;
- les mesures liées à la mise en place du corps d'extinction des conseillers des affaires étrangères et ministres plénipotentiaires ;
- le premier volet d'un plan de convergence des rémunérations des contractuels de droit public affectés en administration centrale avec celles des titulaires, à fonctions identiques (volet qui a consisté à « répliquer » sur le salaire des contractuels la mesure de hausse de l'IFSE des agents titulaires) ;
- des mesures de valorisation des fonctions d'expertise (augmentation du nombre d'emplois de chef de service, de sous-directeur, de directeur de projet et d'expert de haut niveau dans les départements ministériels) ;
- le doublement du nombre d'apprentis ;
- des mesures d'accompagnement à la mobilité.

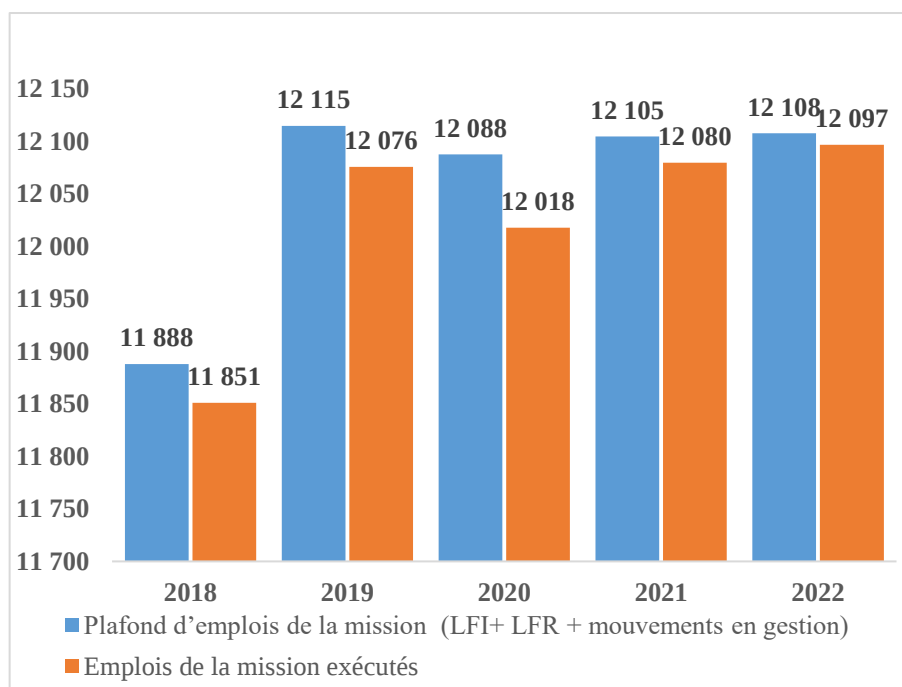
Le coût de ces mesures est estimé à 15,1 M€ sur le périmètre ministériel, soit 14 M€ pour la mission Action extérieure de l'Etat.

Compte tenu de la date de parution au Journal officiel de la décision du 29 décembre 2022 fixant la répartition des emplois du réseau culturel et de coopération, le premier volet d'un plan de convergence des rémunérations des contractuels de droit public affectés à l'étranger avec celles des titulaires, à fonctions identiques (volet qui a concerné les fonctions de conseiller de coopération et d'action culturelle, conseiller adjoint de coopération et d'action culturelle, secrétaire général d'institut français et secrétaire général adjoint, directeurs d'alliance française) sera mis en œuvre en 2023.

Tableau n° 4 : plafond d'emplois et exécution (en ETPT pour la mission)

	2018	2019	2020	2021	2022
Plafond d'emplois de la mission (LFI+ LFR + mouvements en gestion)	11 888	12 115	12 088	12 105	12 108
Emplois de la mission exécutés	11 851	12 076	12 018	12 080	12 097

Source : données Chorus, présentation Cour des comptes

Graphique n° 7 : plafond d'emplois et exécution (en EPTP pour la mission)

Source : Cour des comptes

Le plafond d'emplois de la mission *Action extérieure de l'État*, prévu en LFI et LFR à 12 108 ETPT, s'établit *in fine* à 12 097 ETPT en 2022 contre 12 080 ETPT réalisés en 2021, soit une hausse de 17 ETPT après une hausse de 62 ETPT en 2021 par rapport à 2020.

Pour répondre aux besoins liés à la préparation de la présidence française de l'Union européenne, le MEAE a bénéficié de la création de 30 ETPT supplémentaires en 2020, et de 60 en 2021. Ces postes ont été supprimés en juillet 2022 à l'issue de la PFUE, ce qui a permis aux agents titulaires qui les occupaient de retrouver des postes pérennes, et de limiter le recours à des agents contractuels.

En ce qui concerne l'exécution du schéma d'emploi, l'arrêt du plan « Action publique 2022 » en 2021 a permis au MEAE de stabiliser ses effectifs tout en poursuivant sa gestion dynamique des emplois afin de continuer à exercer ses missions régaliennes dans des conditions satisfaisantes.

En gestion 2022, toutes catégories d'emploi confondues, la mise en œuvre du schéma d'emplois à 0 a été respectée.

Tableau n° 5 : exécution du schéma d'emploi

<i>Catégories d'emplois</i>	<i>Schéma d'emplois 2022 en ETP prévu en PLF (hors PFUE)</i>	<i>Bilan de l'exécution 2022 en ETP au périmètre ministériel (dont ETP PFUE supprimés)</i>
<i>G1 - Titulaires/CDI centrale</i>	<i>0</i>	<i>38</i>
<i>G2 - Titulaires/CDI étranger</i>	<i>0</i>	<i>-39</i>
<i>G3 - CDD et VI</i>	<i>0</i>	<i>-23</i>
<i>G4 – Militaires</i>	<i>0</i>	<i>-1</i>
<i>G5 – ADL</i>	<i>0</i>	<i>-65</i>
Total	0	-90

Source : MEAE

Les écarts au schéma d'emplois constatés par catégorie s'expliquent de la façon suivante :

- la suppression des 90 postes créés dans le cadre de la PFUE (voir supra).
- les autres variations sont liées à la mise en œuvre de l'exercice de programmation des effectifs qui a notamment conduit à des redéploiements entre catégories. La rationalisation des fonctions de soutien dans les postes à l'étranger a par exemple conduit à des suppressions de postes occupés par des agents de droit local (G5).

Conformément à la lettre plafond, le MEAE avait procédé en gestion aux recrutements nécessaires dans le cadre de la PFUE. Les ETPT correspondants n'étaient pas intégrés au plafond de la LFI et ont engendré un dépassement du plafond d'emplois de 50 ETPT par rapport à la LFI, qui a été régularisé par la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022.

2 - Une exécution du titre 3 en hausse

Les crédits inscrits en LFI 2022 au titre des dépenses de fonctionnement (927,6 M€) sont en hausse de 9,1 % par rapport à ceux figurant en LFI 2021 (850,1 M€). En exécution, les dépenses sont en hausse de 12,6 M€, après une baisse de 104,1 M€ (-11%) l'an dernier.

Tableau n° 6 : crédits du titre 3

<i>En M€</i>		AE	CP
<i>P105</i>	2021	302,6	300,3
	2022	342,7	336
	Variation	13,2	11,9
<i>P151</i>	2021	13,4	11,8
	2022	28	29,3
	Variation	107,9	147,9
<i>P185</i>	2021	527,9	527,7
	2022	527,9	528
	Variation	0	0,1
Total mission 2021		844	839,9
Total mission 2022		899	893,3

Source : données AEBE au 08-02-23

a) Programme 105

Des économies ont été constatées ces dernières années grâce au passage à un fonctionnement en budget unique interministériel et à la rationalisation de certaines dépenses (notamment mutualisation de marchés à toutes les emprises diplomatiques situées dans un même pays). Ces efforts ont permis des économies de 3 M€ en 2020 et 2 M€ en 2021. En 2022, la poursuite de cet effort de rationalisation a contribué à contenir les effets de la baisse marquée de l'euro, et la forte inflation des biens et des services, notamment grâce à la poursuite de la renégociation et du regroupement de contrats et à la souscription d'abonnements téléphoniques groupés. Malgré la difficulté de continuer à dégager des marges significatives, les économies réalisées s'élèvent à 1 M€. Ce montant, bien qu'en diminution par rapport à l'année 2021 – l'essentiel des synergies possibles ayant déjà été mises en place – témoigne de la poursuite des efforts menés par les secrétariats généraux d'ambassade.

En 2022, les dépenses des postes ont cependant été soumises à de fortes contraintes :

- l'importante hausse constatée cette année sur les prix de l'énergie et des fluides ;
- le recours à des prestataires extérieurs, particulièrement pour le gardiennage des emprises diplomatiques, afin de pallier la baisse des effectifs des agents de droit local ;
- le budget a été exécuté en respectant le plafond inscrit dans la loi de programmation des finances publiques ;
- l'impossibilité pour les postes de se rattacher à des marchés interministériels pour les dépenses récurrentes ;
- l'augmentation du coût des déplacements aériens, depuis la crise sanitaire.

Pour les dépenses effectuées par l'administration centrale, les services prescripteurs s'efforcent de recourir à des marchés interministériels, notamment en ce qui concerne les dépenses de numérique, d'immobilier et de sécurité.

b) Programme 151

L'exécution des dépenses de fonctionnement est en hausse de 147,9% par rapport à l'an passé, en CP, et de 25% par rapport à l'enveloppe allouée en LFI 2022.

Cette forte augmentation s'explique principalement par :

- un surcoût lié à l'organisation des élections nationales. Le programme 151 prévoyait initialement un budget de 13,9 M€ HT2 (hors vote par internet et modernisation des logiciels consulaires). Un abondement des crédits alloués pour l'organisation de ces scrutins, dont le coût s'est finalement établi à 17 M€ HT2 (hors vote par internet et modernisation des logiciels consulaires), s'est avéré indispensable. Des marges dégagées au sein du programme 151 suite à l'arrêt des opérations de vaccination et du SOS entre autres ont permis de renforcer ce budget à hauteur de 3,86 M€. Il a été complété par un transfert en gestion du ministère de l'Intérieur (1,96 M€) ;
- un renforcement du budget alloué au registre de l'état civil électronique (+1,1 M€ en AE) en raison d'un ralentissement du calendrier de déploiement. Suite à l'obtention d'un cofinancement du Fonds d'Innovation et de Transformation numérique (FITN), une partie du budget initialement prévu pour le centre de contact « Service France Consulaire » a pu être redéployé au bénéfice du projet RECE. Des crédits non consommés au sein de la brique « modernisation de l'administration consulaire » ont aussi pu être mobilisés ;
- un abondement complémentaire de l'enveloppe octroyée à la gestion des contentieux visas. En effet, afin de poursuivre le traitement des dossiers jusqu'à la fin de gestion 2022, les crédits dont dispose la cellule de gestion des frais de justice de contentieux visas (1,6 M€ en LFI) ont été revus à la hausse à hauteur de 266 000€.

c) Programme 185

La mise en place d'« Action Publique 2022 » incluait des objectifs d'économies de fonctionnement de l'opérateur Atout France. À ce titre, entre 2020 et 2021, conformément aux objectifs d'économies attendues dans le cadre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger, la SCSP d'Atout France a été diminuée de 2,2 M€. Aucun objectif de réduction des dépenses de fonctionnement n'avait été fixé en 2022. À noter pour 2022, une augmentation de 432 000€ de la subvention pour charge de service public de l'opérateur, dans le cadre d'un amendement gouvernemental.

Par ailleurs, conformément à la lettre plafond du Premier ministre du 31 juillet 2020, le ministère a poursuivi la rationalisation du fonctionnement du réseau culturel à travers une économie de 2 M€.

Des économies structurelles sont recherchées mais se heurtent à diverses contraintes, notamment aux effets de l'inflation mondiale. La poursuite de la rationalisation des dépenses dans le cadre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger (RREE) se heurte par ailleurs aux spécificités locales constatées dans certains postes (situation de monopole, notamment pour les réseaux téléphone et internet). Les économies d'échelle sont limitées en raison de l'éclatement de la dépense entre les postes.

3 - Les dépenses d'intervention

En LFI 2022, le titre 6 de la mission représente 1 075 M€ en AE=CP, soit une augmentation de 7,5 % par rapport à la LFI 2021 (1 000,2 M€), à périmètre constant.

Sur l'ensemble de la mission, les dépenses d'intervention ont été exécutées à hauteur de 1066,6 M€, soit une augmentation de 6,8 % par rapport à l'exécution 2021. Les dépenses d'intervention ont représenté 31,3 % des dépenses du programme 105 ; 28,6 % du programme 151 et 20,2 % du programme 185.

Tableau n° 7 : dépenses d'intervention

En CP, en M€	Exéc. 2021	LFI 2022	Exéc. 2022
Dépenses de guichet	113,3	137,4	152,5
Dépenses discrétionnaires	870,2	937,6	915
Total des dépenses d'intervention	998,2	1075	1066

Source : MEAE

a) Programme 105

Les dépenses d'intervention se sont établies à 806,3 M€ en 2022, en augmentation de +4,2 % par rapport à 2021. Elles sont majoritairement composées des contributions internationales et des opérations de maintien de la paix (96%), des crédits d'intervention pour la coopération de sécurité et de défense (4%), et dans une moindre mesure des crédits d'intervention pour la coordination de l'action diplomatique (subvention des cabinets et du CAPS, crédits CNEMA, etc.).

En ce qui concerne les CIOMP, l'exécution finale s'établit à 775,3 M€ en 2022 contre 743,8 M€ en 2021. Les trois principales évolutions dans le périmètre des dépenses CIOMP depuis 2020 sont les suivantes :

- la clôture de la Mission des Nations Unies au Darfour (MINUAD) qui a engendré, en 2022, une économie de 23,6 M€ par rapport à 2020 (13,3 M€ par rapport à 2021) ;
- la clôture de la mission spéciale d'observation en Ukraine de l'OSCE du fait de la guerre en Ukraine, qui a entraîné en 2022, une baisse d'environ 4 M€ par rapport aux années précédentes ;
- la mise en place de la Facilité Européenne pour la Paix en 2021, pour laquelle le MEAE contribue aux mesures d'assistance à caractère non létal. En incluant le transfert réalisé cette année au bénéfice du ministère des Armées pour rembourser une partie de leur contribution à ce dispositif, la contribution 2022 est de 83,3 M€, (zéro en 2020 et 37,2 M€ en 2021).

S'agissant des opérations de maintien de la paix dont les montants étaient évalués à la baisse en raison de l'anticipation d'une baisse de la quote-part française au 1^{er} janvier 2022, leur montant a finalement été relativement stable par rapport à 2021, en raison de la dégradation du taux de change de l'euro face au dollar. A noter, une hausse de 4,34 M€ des contributions volontaires de la France pour le renforcement des outils de maintien de la paix, de prévention et de médiation des conflits. L'effort s'est porté en particulier sur le Fonds de consolidation de la paix, outil permettant d'apporter une réponse rapide et flexible pour prévenir les conflits et d'accompagner une transition politique, notamment après la signature d'un accord de paix. Cet effort a permis d'intégrer le groupe des 12 plus grands contributeurs au Fonds et ainsi obtenir une voix délibérative pour fixer ses orientations annuelles.

b) Programme 151

Les dépenses d'intervention concernent en grande majorité l'aide à la scolarité, mais aussi les affaires sociales et l'adoption internationale. En 2022, elles s'établissent au total à 108,6 M€ en CP, soit 3,3 % de moins qu'en 2021. Le montant versé à l'AEFE en 2022 au titre de l'aide à la scolarité est de 83,8 M€ (contre 80,5 M€ en 2021 et 140,8 M€ en 2020).

En raison d'une situation économique dégradée et du contexte inflationniste (hausse des frais de scolarité, des bourses parascolaires, perte au change notamment), la consommation de l'AEFE au titre de l'aide à la scolarité a atteint 114,2 M€ en 2022 (contre 89,2 M€ en 2020 et 102,6 M€ en 2021). Une baisse du nombre de boursiers est par contre constatée : en 2022, il s'établit à 24 810 (contre 24 864 en 2021 et 25 494 en 2020).

S'agissant des aides sociales directes (CCPAS), 15,2 M€ étaient initialement prévus en LFI 2022, soit 1 M€ de moins qu'en 2021. Se sont ajoutés 6 M€ de reports de la LFR3 de 2021, obtenus au titre du maintien du secours occasionnel de solidarité jusqu'à l'été 2022. La commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger de mars 2022 a validé 15,4 M€ d'aides pour 4 218 bénéficiaires (contre 14,8 M€ pour 4 153 bénéficiaires en 2021). La consommation de CCPAS s'est finalement établie à 14,8 M€ en 2022 ; 4,3 M€ d'aides ont été versées au titre du SOS covid. Les dépenses d'aides sociales ont été impactées par la crise avec le report de certains bénéficiaires du SOS covid sur le CCPAS à partir d'août 2022. Enfin, l'augmentation des montants plafonds des aides en 2021 (hausse pour 123 postes) et 2022 (hausse pour 22 postes) ont contribué à augmenter le budget CCPAS.

En 2022, les crédits dédiés aux organismes locaux d'entraide et de solidarité votés en LFI ont été revalorisés à 1,4 M€ (+ 1 M€ par rapport aux années précédentes). Après deux années exceptionnelles de soutien aux Français touchés par la crise sanitaire (2,2 M€ alloués en 2020 et 2 M€ en 2021, pour 0,4 M€ votés en LFI), cette revalorisation a permis d'allouer 1,3 M€ de subventions à 91 associations venant en aide aux Français les plus démunis.

En 2022, les crédits alloués à la campagne STAFE (mécanisme de soutien au tissu associatif des Français à l'étranger) s'élevaient à 2 M€ en LFI. La commission nationale consultative a validé l'attribution de 1,37 M€ de subventions à 192 projets associatifs (contre 129 projets pour 0,93 M€ en 2021 et après une année blanche en 2020) dans un contexte de sortie de crise et de reprise de l'activité.

La consommation relative aux rapatriements sanitaires et aux hospitalisations sur place est en hausse (près d'1,6 M€ contre 850 000€ en 2021 et 535 000€ en 2020). Cette augmentation

conséquente est liée au transfert de compétences relatif aux rapatriements sanitaires vers la Nouvelle-Calédonie des Français résidant au Vanuatu (convention tripartite de 1982), compétence dévolue jusqu'en 2021 au Ministère de la Santé. Ce seul poste de dépenses s'élève à 900 000€. Il a été partiellement financé par un transfert en base, puis un transfert complémentaire en gestion, d'un montant total de 657 000€ du MSP. Le nombre total de rapatriements effectués est en légère hausse (192 au 08/12/2022 contre 184 au 31/12/2021).

Enfin, les crédits d'intervention de la mission pour l'adoption internationale sont repartis à la hausse, après une baisse de 8 % en 2021. La consommation des crédits d'intervention s'est portée à 450 000€ en CP (contre 360 000€ en 2021 et 393 000€ en 2020). Ils ont permis le versement de subventions aux opérateurs de l'adoption internationale et la mise en place de projets œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance à l'étranger.

c) Programme 185

Les crédits d'intervention sont mis en œuvre sous la forme :

- de bourses du gouvernement français (BGF), dont la gestion est, pour une majeure partie d'entre elles, assurée par Campus France (la dépense prenant alors la forme d'un transfert pour intervention à l'opérateur) ;
- d'échanges d'expertise (missions d'experts à l'étranger, d'invitations de personnalités étrangères en France et partenariats Hubert Curien) ;
- de dotations versées aux EAF et de subventions versées aux Alliances françaises ;
- de subventions allouées par le ministère ou par les postes à d'autres organismes (associations...) ;
- et des « autres crédits d'intervention » de l'administration centrale et des postes.

Ces crédits d'intervention ont connu une hausse de 52,5 M€ en 2022 (+39,2 par rapport à 2021). Cette augmentation s'explique notamment par la hausse des crédits d'intervention du programme dès la LFI, mais aussi par les mouvements/transferts entrants en gestion (notamment 14,5 M€ pour le PRTT).

4 - Les dépenses d'investissement

Les crédits d'investissement inscrits en LFI 2022 augmentent de 3,7 % en AE et diminuent de 0,9 % en CP par rapport à la LFI 2021. En exécution les dépenses ont augmenté de 7,5 % en AE et diminué de 7,3 % en CP. Elles sont exclusivement portées par le P105.

Tableau n° 8 : dépenses d'investissement de la mission AEE

En CP, en M€	LFI 2021	Exéc. 2021	LFI 2022	Exéc. 2022
Investissements (AE)	79,5	52,1	82,4	56
Investissements (CP)	79,5	61,7	78,7	57,2

Source : MEAE

a) Les dépenses immobilières

Sur le P105, les crédits accordés pour l'entretien lourd à l'étranger en LFI s'élevaient à 41,7 M € en 2022. En administration centrale, les dépenses d'entretien lourd ont concerné plusieurs opérations d'envergure, notamment la rénovation du château de la Celle-Saint-Cloud, diverses opérations de modernisation et de réhabilitation sur les sites de Nantes et Paris, et le lancement d'études pour l'extension du site Casternau à Nantes. Le projet d'extension et de rénovation de l'Aile des archives à Nantes est financé sur le CAS 723. La consommation s'élève à 2,5 M€ en AE et 1,27 M€ en CP. La consommation demeure basse en raison d'un changement de portage du marché d'entretien et maintenance, relevant d'activités de fonctionnement. Des redéploiements de crédits ont donc été opérés au profit de ces activités.

L'enveloppe pour l'entretien lourd des emprises diplomatiques est restée stable par rapport à la LFI 2021, à 41,7 M€ en AE=CP ; la consommation 2022 s'élève à 35,1 M€ en AE et 35,3 M€ en CP. Cette dotation est principalement consacrée au financement d'opérations structurelles pluriannuelles dans les postes. Une partie est également dédiée à des projets annuels d'entretien lourd et à des actions de contrôle de conformité et de réglementation. Près de 375 opérations d'entretien lourd ont été menées en 2022, correspondant à un montant total de 13,5 M€. Ces opérations ont répondu aux priorités annoncées de : préservation du bâti (18% des opérations), sécurité électrique (15%) et incendie (8%).

Le financement de la politique immobilière du MEAE doit désormais revenir vers un modèle reposant très majoritairement sur une dotation budgétaire conséquente sur le programme 105, et non plus sur les produits de cession abondant le CAS 723. Le MEAE a cédé 188 biens sur la période 2007-2020, pour un total de 789 M€. Cet effort ne peut pas être poursuivi indéfiniment, au risque d'affaiblir les moyens de l'action de l'Etat à l'étranger.

Cette transition est d'ores et déjà amorcée, en témoigne l'augmentation constante de la dotation annuelle sur le P105 depuis 2016, passant de 7 M€ en 2017 à 41,7 M€ en 2022. Elle doit être poursuivie, afin que le remboursement de « l'avance » consentie en 2019-2020 au titre du plan de sécurisation (67,8 M€) sur le CAS 723, ne vienne pas retarder la mise en œuvre du plan de rattrapage et de modernisation des emprises.

b) Une stratégie immobilière en cours de consolidation

La problématique immobilière a conduit la Cour à formuler la recommandation suivante lors des dernières NEB portant sur la mission AEE :

« Mettre à profit la création d'un outil interministériel de programmation pluriannuelle de l'ensemble des dépenses immobilières, pour apprécier, au plan physico-financier comme au plan de la pertinence, les dépenses et opérations (sur l'ensemble des programmes concernés – CAS 723 et 105) découlant de la stratégie d'implantation du ministère ».

Cette recommandation fait l'objet d'un début de mise en œuvre sur le plan technique, avec le déploiement d'un outil de gestion physico-financière intégrant progressivement l'ensemble des opérations budgétaires. En outre, le logiciel de gestion technique du patrimoine, Antilope, doit être déployé en 2023. Il permettra de rassembler dans une base unique les données dont dispose le MEAE sur ses bâtiments, permettant ainsi d'avoir une vision d'ensemble de l'état technique et réglementaire du parc immobilier, mais également de mieux anticiper les besoins d'entretien lourd et de fiabiliser les prévisions budgétaires pluriannuelles.

Le MEAE a, par ailleurs, relancé en 2021 la campagne d'établissement des schémas directeurs immobiliers à l'étranger (SDIE, anciennement SPSI pays), essentiels à l'élaboration des stratégies domaniales et d'intervention sur le parc immobilier. Une commission de coordination de la politique immobilière (CCPI), présidée par la Secrétaire générale ou le Directeur général de l'administration et de la modernisation a été constituée, elle réunit l'ensemble des acteurs concernés par les projets immobiliers du ministère et a notamment pour objectif d'examiner les SDIE.

Enfin, il a été instauré en fin d'année 2019 un comité de programmation immobilière (CPI), présidé par la secrétaire générale. Le CPI est chargé de valider chaque année les orientations en matière de politique immobilière et la liste des opérations pluriannuelles structurantes à lancer.

La recommandation réitérée de la Cour visant l'établissement d'une programmation immobilière pluriannuelle apparaît en cours de mise en œuvre.

Un rapport sur l'immobilier de l'État à l'étranger est inscrit au programme de la quatrième chambre de la Cour des comptes en 2023.

c) Les dépenses dans le domaine du numérique

Dans le cadre de la LFI 2022, Le budget de la Direction du numérique a été porté à 50,6 M€ en AE (+ 10M€) et 47,7 M€ en CP (+7,5 M€), afin d'investir et ainsi renforcer la capacité du réseau diplomatique et consulaire du MEAE dans le domaine du numérique.

Les dépenses les plus importantes concernent les postes de travail (12,3 M€ en AE et 11 M€ en CP), notamment par l'acquisition de la nouvelle génération d'ordinateurs portables (« V4 itinéo »), et les services de transport de données, visant à moderniser le réseau mondial WAN (*wide area network*) et assurer la sécurité et le chiffrement du transport des données.

Certaines dépenses concernent aussi les projets de modernisation de l'administration consulaire (0,78 M€), dont le registre de l'état civil électronique (assistance à maîtrise d'ouvrage et au maintien en condition opérationnelle).

d) Les dépenses en matière de sécurité

La consommation pour les investissements de sécurité dans les postes s'élève à 13,8 M€ en AE et 13,7 M€ en CP, pour une dotation LFI de 16,9 M€ AE=CP. La consommation ne tient pas compte des AE affectées sur les tranches fonctionnelles et qui seront reportée sur la gestion 2023. En outre, 4,5 M€ en AE et 5 M€ de CP ont été consommés pour l'achat et l'entretien du parc de véhicules blindés.

L'avance consentie en 2019-2020 au titre du plan de sécurisation depuis le CAS 723 a permis de financer près d'une cinquantaine d'opérations. En 2022, les dépenses effectuées au titre de ces opérations n'ont concerné que des décaissements de CP, qui se poursuivront en 2023.

IV - Perspectives associées à la trajectoire budgétaire

A - La soutenabilité à court terme

1 - La mission n'a pas souffert de sous dotations en LFI mais a connu des aléas en gestion qui ont entraîné des sous-consommations

a) Programme 105

Aucune dépense n'a été annulée ou reportée en raison d'une sous-dotation d'AE sur le programme. Du fait de l'inflation constatée sur les dépenses de fonctionnement, certains postes ont pu renoncer à des dépenses, notamment d'entretien des bâtiments. Il convient néanmoins de souligner que la budgétisation en AE=CP des dépenses d'investissement (immobilier et sécurité) conduit à rendre inutilisables un certain montant de CP. En effet, si toutes les AE ont pu être engagées, les CP sont en partie inutilisables en raison du caractère pluriannuel des dépenses d'investissement. Les CP ne peuvent pas non plus être demandés en report, les AE étant uniquement affectées sur tranches fonctionnelles.

Les principales sous-consommations ont concerné :

- les crédits du protocole. Les activités du protocole ont été affectées par la tenue de la Présidence française de l'Union européenne, qui a concentré une grande partie des activités du service lors du premier semestre 2022. Les élections présidentielle et législatives ont également entraîné un ralentissement des déplacements ministériels. Enfin, le conseil des ministres franco-allemand, prévu à Fontainebleau le 26 octobre dernier, a été reporté ;
- les crédits hors titre 2 de la direction des ressources humaines. La DRH a bénéficié en 2022 d'une mesure nouvelle pour la création de l'École pratique des métiers de la diplomatie (EDI). La sous-consommation de ces crédits s'explique par la mise en place progressive de l'EDI, officiellement créée le 1^{er} mai 2022 : les formations qui doivent compléter l'offre de formation déjà existante sont en cours de création ou de lancement ;
- les crédits de la direction de la sécurité diplomatique : les difficultés de lancement de certaines opérations d'investissement dans les postes (contraintes sanitaires, dégradation sécuritaire, indisponibilité des entreprises et/ou des manques de matériaux) expliquent une sous-consommation de 3 M€ par rapport à la dotation LFI sur cette activité. Une partie des crédits a néanmoins été redéployée vers d'autres lignes, notamment les véhicules blindés ;
- les crédits alloués au fonctionnement des postes à l'étranger : à l'instar des activités de la DSD, les postes à l'étranger ont été affectés par la dégradation de l'environnement économique mondial, notamment une inflation mondiale importante, et l'indisponibilité de certaines entreprises, qui ont entraîné l'annulation de prestations d'entretien et de maintenance.

Des sous-consommations se sont traduites par des reports de charges sur l'exercice 2023 ou des économies constatées qui ont permis de prendre en charge des dépenses non budgétées comme les effets induits par la perte au change sur les CIOMP, qui ont représenté un surcoût d'environ 34,3 M€.

b) Programme 151

La persistance de la crise sanitaire et de ses conséquences sur la situation financière d'un grand nombre de Français de l'étranger, a nécessité le maintien jusqu'à l'été 2022 de l'aide exceptionnelle du secours occasionnel de solidarité (SOS). Des campagnes de vaccination à l'attention des agents de l'Etat et de la communauté française à l'étranger et des opérations de conversion en passe sanitaire se sont par ailleurs poursuivies. Le report du solde des crédits ouverts en LFR3 de 2020 et reportés en 2021, qui n'avaient pas été consommés (8,5 M€), a été demandé afin de financer ces dispositifs (6 M€ pour le SOS et 2,5 M€ pour la vaccination et les passes sanitaires). Au total, en prenant en compte les reports généraux, 8,5 M€ en AE et 10,8 M€ en CP ont été reportés hors fonds de concours (arrêté du 16 mars 2022).

Un renforcement des crédits alloués à l'organisation des élections présidentielle et législatives s'est avéré indispensable. Un transfert en gestion de 1,96 M€ (HT2) a été obtenu du ministère de l'Intérieur (décret 2022-1512 du 2 décembre 2022).

Par ailleurs, il est apparu que le transfert en base de 500 000€ du ministère de la Santé, obtenu au titre de la nouvelle gestion des frais de santé des Français du Vanuatu rapatriés en Nouvelle Calédonie, serait insuffisant. Un transfert en gestion de 157 k€ (HT2) a été obtenu (décret n°2022-1512 du 2 décembre 2022).

Par la suite, 14 M€ en AE et 13,7 M€ CP, correspondant à la restitution de la réserve de précaution du programme 151 et à l'annulation d'une partie de la dotation versée à l'AEFE au titre de l'aide à la scolarité, en vue d'une résorption d'un excédent de trésorerie, ont été annulés par la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificative.

c) Programme 185

Le programme n'a pas dépassé les crédits initiaux complétés des reports de crédits autorisés, des attributions de produits et fonds de concours arrivés en cours de gestion ainsi que du dégel partiel de la réserve de précaution. Plusieurs transferts (ou décrets d'avance) ont été réalisés en cours de gestion 2022 à destination du programme 185 (transferts entrants) :

- une arrivée de crédits issus de la mission budgétaire « Relance » (programme 357) de 14,6 M€, dans le cadre de la mise en place du PRTT ;
- un transfert entrant de 5,2 M€ en provenance du ministère de la Culture, du ministère de l'Enseignement, de la recherche (MESR), du ministère de l'Intérieur, et du ministère des Comptes publics au titre de la reconstitution du fonds Aliph (Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit) à hauteur de 10 M\$ en 2022 ;

L'aléa principal en gestion sur le programme 185 en 2022 a été constitué par l'impact de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (à compter du 1^{er} juillet 2022) sur la masse salariale de l'opérateur AEFE en 2022 à hauteur de 7,7 M€. Cette somme ne pouvait pas être absorbée par l'opérateur, car ce dernier avait déjà procédé – en cours d'année - à des opérations d'optimisation de sa trésorerie (hors aides à la scolarité), ce qui lui avait permis de financer les coûts engendrés, sur l'exercice 2022, par les conséquences de la réforme du statut des enseignants détachés (réforme Cantoni).

Ces 7,7 M€ ont donc dû être financés par la tutelle (MEAE/P185) par un dégel d'une partie de la réserve de précaution en fin de gestion (6,6 M€) ainsi que des reliquats de crédits et des redéploiements de fin d'année (1,1 M€).

D'autres impasses budgétaires ont pu être internalisées en cours d'année telles que notamment :

- le financement du surcoût lié à la clôture définitive du budget de l'Exposition universelle de Dubaï (+0,5 M€) à la COFREX ;
- le surcoût de la contribution 2022 à la COFREX dans le cadre de l'Exposition universelle d'Osaka-Kansai 2025 (+243 000€) ;
- le financement de la contribution 2022 pour le Forum du gaz en Méditerranée orientale (EMGF) à hauteur de 0,13 M€.

Ces redéploiements ont été rendus possibles principalement à partir de dispositifs ayant été sous-consommés. Par exemple, la crise sanitaire a eu pour effet de ralentir fortement les formations de courte durée en particulier, et surtout les échanges d'expertise (missions et invitations).

B - La soutenabilité à moyen terme

1 - Les déterminants à moyen et long terme des dépenses de la mission

Les déterminants à moyen et à long termes des principales dépenses de la mission, qui en constituent le « tendanciel », sont les suivants :

- la masse salariale, qui représente un peu plus du tiers des crédits de la mission ;
- les dépenses d'intervention obligatoires, correspondant à des engagements internationaux ou juridiques de la France dont les opérations de maintien de la paix ;
- les dépenses de fonctionnement et notamment le fonctionnement des sites en France et sur le réseau à l'étranger ainsi que les loyers budgétaires ;
- les subventions pour charge de service public aux opérateurs qui comprennent une bonne part de leur masse salariale ;
- les décisions politiques et le contexte géopolitique, qui impactent les crédits d'intervention (participation de la France à des sommets et forums, contributions à des fonds internationaux et des aides projets).

Les principales dépenses de la mission ont un caractère relativement rigide en raison de la part importante que représentent les contributions obligations de la France aux organisations internationales, ce qui contraint la marge de manœuvre du ministère. La flexibilité du MEAE est faible face aux aléas budgétaires d'envergure, il peut cependant anticiper ceux relatifs au change (voir 1.1.2.2).

Le volume d'engagements qui donnera lieu à des décaissements futurs est d'environ 125 M€, correspondant aux restes à payer constatés au 31 décembre 2022. Par ailleurs, des opérations d'investissement nouvelles ou en cours ayant trait à l'immobilier en France et à l'étranger ainsi que les opérations de sécurisation des sites donneront lieu à des engagements et

des décaissements en 2023. Ainsi, sur les 35,2 M€ d'AENE (autorisations d'engagement affectées non engagées) une partie sera engagée et payée en 2023.

Ce tendanciel reste compatible avec les politiques portées par la mission à moyen terme et soutenable au regard du budget de la mission en 2023.

2 - Les charges à payer

Le montant des charges à payer, actualisé au 2 janvier 2023, est de 9,5 M€ pour l'ensemble de la mission, dont 8,6 M€ pour le programme 105, 0,8 M€ pour le programme 151 et 0,3 M€ pour le programme 185.

Les 9,5 M€ sont constitués majoritairement de factures non encore réceptionnées ou de services faits réalisés après la fin de gestion et seront sollicités en report afin de pouvoir être exécutés en 2023.

3 - Les restes à payer

Les engagements non couverts par des paiements s'élèvent à 127,6 M€. L'échéancier de paiement actualisé au 10 janvier 2023 se décompose comme suit :

Tableau n° 9 : échéancier des restes à payer

	Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP 2023 sur engagements antérieurs à 2022	CP 2024 sur engagements antérieurs à 2022	CP 2025 et au-delà sur engagements antérieurs à 2022
Programme 105	125 299 160 €	35 000 000 €	19 000 000 €	71 299 160 €
Programme 151	2 022 531 €	170 000 €	1 752 531 €	100 000 €
Programme 185	268 009 €	268 009 €	- €	- €
Total	127 589 700 €	35 438 009 €	20 752 531 €	71 399 160 €

Source : MEAE

Pour le programme 105, les restes à payer concernent :

- des engagements pluriannuels dont le loyer du bâtiment de la Courneuve (86,2 M€), des baux fermes de location à l'étranger, des contrats de maintenance à l'étranger pour lesquels des contrats pluriannuels ont été passés, le règlement de contrats d'investissement relatifs à des logements sociaux ;
- des opérations informatiques ;
- des opérations d'investissement immobilier ;
- des travaux de sécurisation de postes diplomatiques et consulaires.

Le montant total des restes à payer s'élève à 2 M€ et correspond en grande partie à des dépenses liées à des projets informatiques pour la modernisation de l'administration consulaire.

S'agissant du programme 185, les restes à payer s'élèvent à 268 000€ et concernent des actions de communication, d'événementiels, de formation et d'appui logistique aux projets de coopération.

4 - Évolution tendancielle des dépenses

Pour la période 2021-2022, l'évolution tendancielle des dépenses de la mission AEE à périmètre courant augmente de 4,5 % en AE et 4,5% en CP. L'évolution de l'enveloppe consacrée au HT2 de la mission augmente de 5,3 % en AE et 5,3% CP.

À périmètre constant pour l'ensemble de la mission AAE, l'évolution tendancielle est de +4% en AE et +4% en CP. Pour les crédits hors titre 2, cette augmentation est respectivement de 4,6 % en AE et 4,6 % en CP.

V - Analyse de l'incidence des dépenses de la mission Action extérieure de l'État sur l'environnement

Le rapport sur l'impact environnemental des dépenses de l'État de septembre 2021, annexé au PLF 2022, classe les missions selon leur impact environnemental. La mission Action extérieure de l'État est considérée comme majoritairement neutre. L'essentiel des crédits, soit 2,80 Md€ sur 2,82 Md€, sont classés dans la catégorie « sans impact » et 0,02 Md € (19,2 M€ en PLF 2022) en « crédits favorables », dont 16,8 M€ pour les contributions internationales liées à des objectifs, sur le programme 105, et 2,4 M€ pour des objectifs de développement durables, sur le programme 185.

Parmi les contributions environnementales versées sur le programme 105 par la France, on peut notamment citer les diverses contributions : au programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), à la Convention Cadre sur les Changements Climatiques (CNUCC), à l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) ou encore à l'Autorité Internationale des Fonds Marins (AIFM). À noter que la part de ces contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux dans le total des CIOMP, évaluée par l'indicateur 2.3 du projet annuel de performance, est en baisse en 2022 (3,9 % contre 4,3 % en 2020).

Cette classification ne relève aucun impact négatif sur l'environnement de l'activité d'une mission qui en a nécessairement, du fait notamment des nombreux déplacements que l'action à l'étranger induit. Une analyse plus fine de l'incidence de la mission sur l'environnement pourrait être conduite.

RECOMMANDATION UNIQUE

La Cour formule, à l'attention du MEAE, la recommandation suivante :

afin de couvrir le risque de change relatif aux contributions internationales aux opérations de maintien de la paix (CIOMP), mettre systématiquement en œuvre en amont de la phase de budgétisation en année n pour l'année d'exécution $n+1$ le dispositif d'ordre d'achat à terme (OAT) (2023).

Chapitre II

Les outils de l'analyse de la performance

I - De multiples outils d'analyse de la performance, certains peu utilisés dans le cadre de la budgétisation

A - L'évolution de la maquette de performance des programmes

Si les objectifs restent inchangés, quelques indicateurs ont été modifiés, afin de mieux mesurer la performance et de tenir compte de la priorité accordée à la mesure de l'égalité entre les femmes et les hommes.

S'agissant du programme 105 :

À l'objectif 1, l'indicateur 1.1 « Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires » voit son sous-indicateur 1.1.1 supprimé (« *Part des actions concourant aux priorités politiques assignées à l'année N à la direction de la coopération de sécurité et de défense* »). Jugé imparfait par la Cour des comptes, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a préconisé son abandon dans le cadre du PLF 2022.

Cet indicateur, en revanche, a été enrichi de deux nouveaux sous-indicateurs, 1.1.2 « *Coût unitaire des formations par élève* » et 1.1.3 « *Part de femmes participant aux formations* ». Le premier permet d'avoir une approche quantitative des crédits consacrés à la formation et le second permet de mesurer l'impact de la dépense sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Concernant l'objectif 2, le sous-indicateur 2.1.2 « *Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs* » inclut désormais un commentaire sur le ratio femmes/hommes.

La méthodologie de calcul de l'indicateur 2.2 « *Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux* » est modifiée et doit permettre de mieux appréhender l'ensemble du travail effectué par le MEAE. Le terme « dossier » a été affiné et prend en compte la diversité des documents produits (notes, correspondances, dossiers etc.). Cette nouvelle présentation permettra d'effectuer des comparaisons plus cohérentes d'une année sur l'autre.

Par ailleurs, un nouveau sous-indicateur vient enrichir cet indicateur, le 2.2.3 « *Dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers* ».

Enfin, les indicateurs de l'objectif 3 demeurent inchangés.

Concernant le programme 151, l'indicateur 1.2.3 « *délai de transcription des actes dans le réseau* » est supprimé à compter de 2022. En effet, l'activité de transcription des actes d'état civil dans les consulats s'inscrit dans un processus de réalisation des tâches qui n'est pas nécessairement classé prioritaire, face à d'autres actions qui requièrent une action immédiate (délivrance de passeports, échéances électorales nécessitant une forte mobilisation des équipes, aide aux Français en difficulté par exemple).

La maquette du programme 185 avait été marquée en 2021 par la création de six nouveaux sous-indicateurs. Pour le PAP 2022, la maquette a été modifiée, pour tenir compte de l'évolution des objectifs du MEAE, avec la création de deux nouveaux sous-indicateurs à l'indicateur 2.1 « *Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche* » : « *Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités* » et « *Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes* ».

B - Analyse des résultats obtenus

S'agissant du programme 105, les résultats des sous-indicateurs sont globalement atteints voire dépassés, et en cohérence avec les exercices précédents. On note cependant un retour à la normale de certains sous-indicateurs, très concernés par le contexte sanitaire. C'est par exemple le cas du nombre de consultations du site « *Conseils aux voyageurs* », qui a atteint un pic à 63 millions en 2021 et retombe en 2022 à 20 millions.

De même, le sous-indicateur d'efficience bureautique 3.2.2 fait ressortir une augmentation du coût par poste, tout en constatant une baisse du nombre d'ordinateurs. Le surcoût du poste de travail lié à un changement stratégique de la politique de dotation des agents, qui dans le cadre du plan de transformation numérique, favorise la dotation d'équipements de mobilité plus chers à l'unité que des équipements fixes, plus fragiles et qui génèrent plus de maintenance en condition opérationnelle, mais qui ont l'avantage de favoriser et d'accompagner la mise en œuvre du télétravail au sein du MEAE.

Pour le programme 151, le nombre de documents délivrés par ETPT a connu une forte croissance (+38%), en particulier s'agissant des titres d'identité et de voyage et des inscriptions au registre des Français établis hors de France. Cette hausse est notamment liée à la tenue des élections présidentielle et législatives, qui a incité les Français à s'inscrire au Registre et a facilité le recueil des demandes de titres à l'occasion des tournées consulaires organisées pour le recueil des procurations. Un effet de rattrapage post-covid est aussi observé depuis la fin 2021.

Les délais de traitement des demandes de titres sont en baisse. La stabilisation du trafic aérien et la bonne reprise des activités dans les postes ont permis de retrouver de meilleures conditions d'acheminement des titres en 2022 et de revenir à un délai de délivrance des passeports et cartes nationales d'identité proche de celui pré-crise (année de référence 2019), voire meilleur pour les cartes nationales d'identité.

S'agissant du programme 185, les résultats des sous-indicateurs visant à mesurer l'influence culturelle, linguistique et éducative sont en forte amélioration par rapport à la période de crise sanitaire. Le nombre de candidats aux certifications en langue française atteint

ainsi 661 500, contre 390 569 en 2020. Le nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation est porté à 190 000 en 2022, contre 145 000 en 2020.

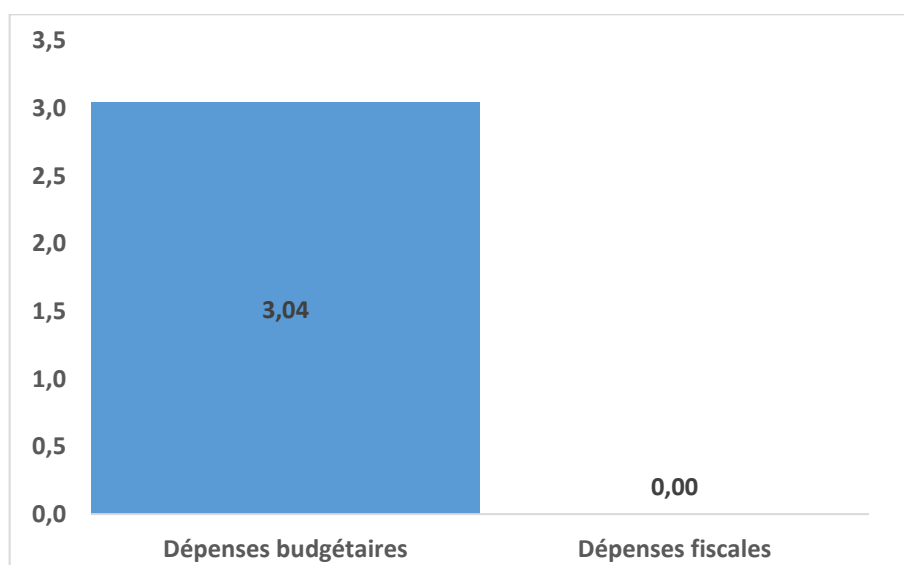
Chapitre III

Moyens consacrés par l'État à la politique de l'action extérieure de l'État

I - Les dépenses fiscales

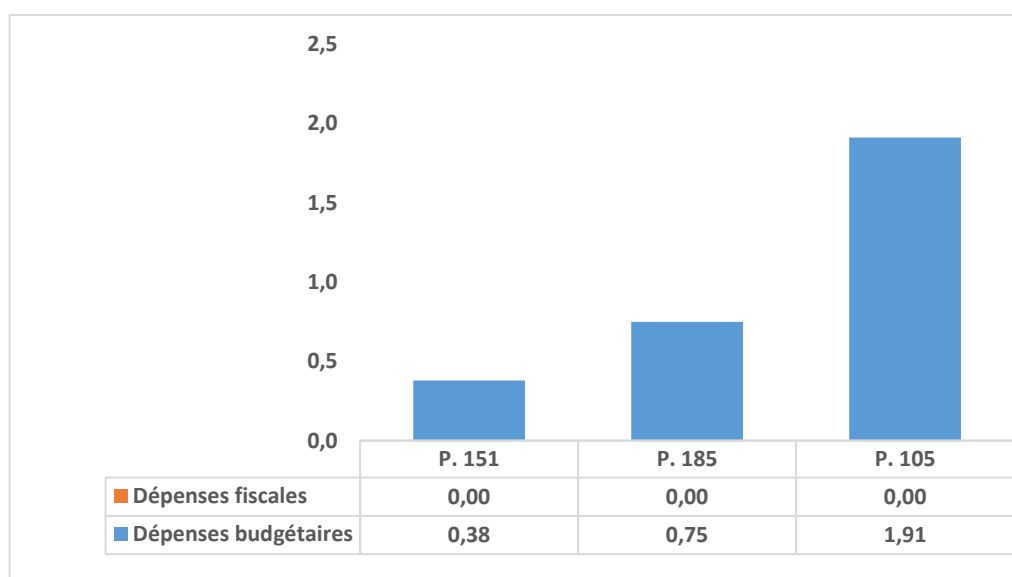
Il n'y a pas de dépenses fiscales rattachées à la mission²⁰.

Graphique n° 8 : dépenses fiscales et budgétaires de la mission AEE 2022



Source : données Chorus, présentation Cour des comptes

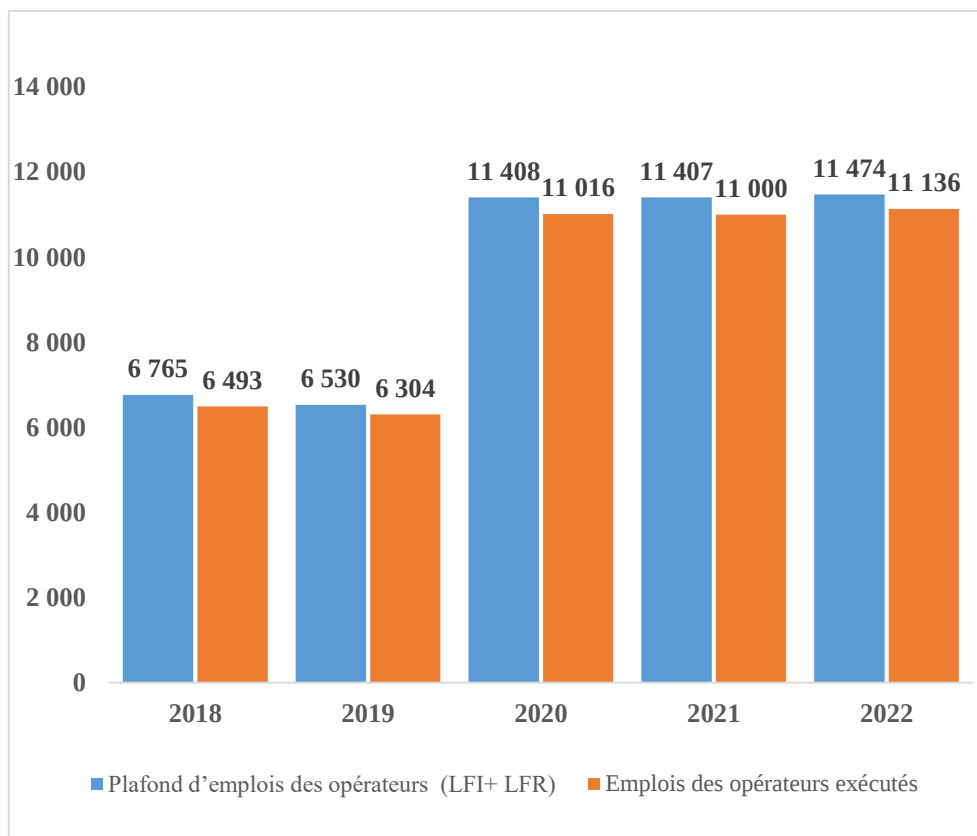
²⁰ À l'occasion de l'analyse de l'exécution de l'exercice 2016, la direction du budget a néanmoins indiqué que l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE) devrait toutefois être mise en regard de la dépense fiscale n° 120124 « exonération totale ou partielle des sommes versées aux salariés détachés à l'étranger ». La question de l'inscription de la dépense IRE sur cette ligne spécifique était en instance et le montant de l'exonération fiscale au titre de l'IRE n'était pas connu. La situation n'a pas évolué à ce jour.

Graphique n° 9 : dépenses budgétaires et fiscales par programme – Mission AEE 2022

Source : données Chorus, présentation MEAE

II - Les opérateurs et les taxes affectées

**Graphique n° 10 : plafonds d'emplois et emplois exécutés
des opérateurs de la mission Action extérieure de l'État**



Source : données Chorus, présentation Cour des comptes

A - Une augmentation de la dépense totale

Le montant en LFI 2022 des financements dédiés aux opérateurs de la mission (*AEFE*, *Atout France*, *Campus France* et *Institut français*) s'élève à 477,3 M€ (476,9 M€ en LFI 2021, soit une augmentation de 0,8 %).

1 - L'AEFE

En LFI 2022, le montant de la SCSP de l'AEFE était de 416,9 M€ (avant mise en réserve). Après mise en réserve pondérée, le montant pré-notifié à l'opérateur s'élevait à 412,5 M€. Une subvention complémentaire d'un montant de 7,735 M€ a été versée à l'opérateur fin 2022 en fin de gestion afin de compenser le financement de l'augmentation du point d'indice dans la fonction publique.

De ce fait, post budget rectificatif n°2 2022, la SCSP s'élève à 420,27 M€ après déduction de la réserve de précaution.

Les dépenses de personnel de l'AEFE sont en augmentation en 2022.

La masse salariale s'élève à 806,94 M€, dont 615,2 M€ pour les services centraux (soit un ajustement à la hausse des dépenses de personnel à hauteur de +7,71 M€ par rapport à l'enveloppe de BR1 2022) et 191,7 M€ pour les établissements en gestion directe (EGD), soit une augmentation de + 4,25 M€ par rapport au BR1 2022. Pour l'administration centrale, cette augmentation de la masse salariale s'explique essentiellement par la compensation d'une double variation, l'effet prix généré par l'actualisation de la rémunération moyenne des expatriés et des résidents au vu de l'exécution de la masse salariale à fin septembre et surtout par l'augmentation du point d'indice à hauteur de 3,5% depuis le 1^{er} juillet 2022.

Pour les établissements en gestion directe, les variations les plus significatives concernent la prise en compte des augmentations dans le cadre des accords paritaires, des mesures d'accompagnement de l'hyperinflation et des revalorisations salariales.

Le plafond d'emploi en prévision d'exécution est de 10 499 ETPT, avec une sensible diminution de -15 ETPT sur la période de septembre à décembre 2022 par rapport aux prévisions du BR1.

2 - Atout France

En LFI 2022, la SCSP du programme 185 s'élève à 28,7 M€ avant mise en réserve, en légère hausse par rapport à 2021 (+0,43 M€). Entre 2019 et 2021, conformément aux objectifs d'économie attendus dans le cadre de la réforme des réseaux de l'Etat à l'étranger, la SCSP d'Atout France avait été diminuée de 4,1 M€. Sur plus longue période, la SCSP est passée de 31,9 M€ en 2019 à 27,8 M€ en 2022.

Les mesures d'économies ont principalement porté sur les charges relatives aux locaux (en raison du déménagement du siège de l'opérateur) et sur les charges de personnel, résultant en partie de la prise en charge par le MEFR à hauteur de 1,5 M€ du coût de la mise à disposition auprès d'Atout France de 13 agents en poste à l'étranger. Par ailleurs l'opérateur a proposé une rupture conventionnelle collective en 2020 (-21 ETPT) et depuis 2018, 30 suppressions de postes nettes ont été réalisées. A cela s'ajoutent les économies réalisées grâce au gel de postes en 2020 et 2021, lié à la baisse d'activité induite par la crise sanitaire.

Sur le triennal, la crise sanitaire a particulièrement affecté le secteur du tourisme et l'activité d'Atout France : le niveau des recettes de partenariats a ainsi été divisé par deux en 2020 par rapport à 2019. Les recettes liées aux visas ont également fortement diminué mais l'opérateur a pu bénéficier d'un soutien exceptionnel de l'Etat en 2020 (+5 M€ en LFR3).

Les prévisions concernant l'économie du tourisme pour 2022 confirment le très fort rebond du secteur, et le niveau d'activité d'Atout France dépassera sans doute celui de 2019, en raison notamment de l'octroi d'importants crédits dans le cadre du plan de reconquête et de transformation du tourisme (PRTT) à hauteur de 14,5 M€ et de l'augmentation de la SCSP de l'opérateur.

Enfin, conformément aux décrets d'attributions des ministres du 1^{er} juin 2022 relatifs au MEFSIN et au MEAE, la compétence tourisme a été transférée du MEAE au MEFSIN, aussi ce dernier assure la tutelle exclusive de l'opérateur Atout France depuis cette date. Le MEAE

a donc progressivement cessé le suivi d'Atout France et ne peut connaître en détail les impacts de la crise sanitaire sans doute évalués en fin d'année 2022.

3 - Campus France

La SCSP attribuée à Campus France est restée stable à 3,5 M€ en 2022, par rapport à la LFI 2021.

Les crédits de fonctionnement de Campus France ont augmenté de près de 11% au cours du triennal 2020-2022 après une forte baisse de -21% entre 2020 et 2019 pour cause de réduction de l'activité pendant la pandémie. Ainsi, en 2022, les crédits de fonctionnement sont encore inférieurs de -13% à ceux de 2019, année de référence pré-Covid. A cela s'ajoutent les crédits d'investissement qui se sont accrus de +45% durant le triennal après une chute de -60% entre 2019 et 2020.

Ainsi, hors crédits du personnel, les crédits de l'opérateur ont progressé de +14% après la forte baisse de -28% entre 2019 et 2020. Cette augmentation s'explique par la reprise constatée de l'activité avec des recettes en augmentation de +3% par rapport à 2021, et des dépenses de fonctionnement en augmentation (hors investissements) de +2%.

4 - L'Institut français

En LFI 2022, la SCSP de l'opérateur s'établit à 28,2 M€, stable par rapport à 2021.

Le triennal 2020-2022 est marqué par une forte augmentation des crédits de fonctionnement courant (+42%), imputable à la prise à bail du futur siège de l'établissement à Paris en 2023 (impliquant l'inscription en AE de l'ensemble des loyers pour la durée du bail, lesquels sont cependant soutenables et vertueux car moins élevés que dans le cas du précédent siège) ainsi qu'à une reprise progressive mais soutenue de l'activité de l'Institut français dans un contexte de sortie de la pandémie de Covid-19.

III - Les fonds sans personnalité juridique

Il n'existe pas de fonds sans personnalité juridique dans le périmètre de la mission *Action extérieure de l'État*²¹.

²¹ Un certain nombre de « fonds » existent toutefois, mais qui correspondent en réalité à des dispositifs budgétaires, au sens où ils correspondent bien à des crédits des programmes concernés, mais leur gestion financière est déléguée à un opérateur qui isole ces opérations dans ses propres comptes. Les problématiques sont alors liées au suivi de la consommation des crédits par les opérateurs, qui n'est pas retracée précisément dans le budget de la mission (consommation intégrale au moment de la délégation des crédits).

IV - Les plans d'action du Gouvernement (plan de relance, plan de résilience, PIA, France 2030)

La mission n'a pas bénéficié de manière significative des crédits mis à disposition par les dispositifs mentionnés.

A noter cependant le transfert vers le programme 185 de 14,6 M€ issus de la mission budgétaire « Relance » (programme 357), dans le cadre de la mise en place du Plan de reconquête et de transformation touristique (PRTT).

ANNEXES

Annexe n° 1. liste des publications et rapports récents de la Cour des comptes en lien avec les politiques publiques concernées par la NEB

L'AEFE et l'enseignement français à l'étranger

Annexe n° 2. suivi des recommandations formulées au titre de l'exécution budgétaire 2020

N°	Recommandation formulée au sein de la note d'exécution budgétaire 2020	Réponse de l'administration	Analyse de la Cour	Appréciation par la Cour du degré de mise en œuvre*
1	Mettre à profit la création d'un outil interministériel de programmation pluriannuelle de l'ensemble des dépenses immobilières, pour apprécier, au plan physico-financier comme au plan de la pertinence, les dépenses et opérations sur l'ensemble des programmes concernés 723 et 105, découlant de la stratégie du ministère.	Après analyse des outils interministériels disponibles, le Ministère a dû faire le constat qu'ils ne permettent pas un suivi de la programmation pluriannuelle de l'ensemble des dépenses immobilières du MEAE. Ainsi, d'un point de vue budgétaire, il est constaté que l'outil de programmation budgétaire (OPB) ne recense que la programmation portée par le CAS 723, ce qui le rend inadapté à une gestion budgétaire reposant sur deux programmes et au suivi physique de la programmation immobilière (qui nécessite une vue d'ensemble des opérations, quelle que soit leur imputation budgétaire). De même Chorus-RT (référentiel technique) est certes adapté à la constitution et la tenue à jour d'un inventaire physique des biens immobiliers implantés à l'étranger, mais il ne constitue pas pour autant un réel outil de gestion technique de patrimoine, étant dépourvu de fonctionnalités permettant la génération automatique d'alertes ou encore l'établissement de programmations théoriques. Pour pallier l'inadéquation de ces outils à ses besoins, le MEAE a décidé en 2021 de se doter de deux nouveaux outils spécifiques. Le premier d'entre eux, dénommé outil de gestion physico-financière (ou OGPF), intègre progressivement l'ensemble des opérations budgétaires et comptables gérées par la DIL en France, hors les opérations immobilières suivies notamment par l'outil EDIFLEX. Il permettra en outre, pour chaque projet ainsi validé, de piloter le calendrier et le budget et de renseigner une fiche d'opération comportant les éléments relatifs à la domanialité (adresse, surfaces traitées, statut du bâtiment...), à la conduite du projet (intervenants, calendrier prévisionnel détaillé,...), ainsi que les données budgétaires (détail des marchés et autres engagements juridiques, échéancier budgétaire,...). La mise à jour de l'outil et des fiches, dont le niveau de complétude attendu sera ajusté en fonction de seuils financiers, alimentera ensuite des tableaux de bord. L'utilisation de cet outil a d'ores-et-déjà conduit à une meilleure gestion de certaines activités du programme 105 et de faciliter la constitution de tableaux de suivi financiers. L'outil destiné à la gestion technique du patrimoine, disponible sur le marché,	Les opérations structurantes menées sur les emprises du MEAE en France et à l'étranger sont principalement portées par le CAS 723 depuis 2006, alimenté par le produit des cessions immobilières réalisées. Cependant la raréfaction des ressources sur le CAS a poussé le MEAE à réinscrire sur le programme 105 certaines opérations immobilières. Cette transition se poursuit, en témoigne l'augmentation constante de la dotation annuelle sur le P105 depuis 2016, passant de 7 M€ en 2017 à 41,7 M€ en 2022. La recommandation réitérée de la Cour visait l'établissement d'une programmation immobilière pluriannuelle. Elle apparaît en cours de mise en œuvre.	En cours de mise en œuvre

		se nomme Antilope. Il permettra de rassembler dans une base unique les données dont dispose le MEAE sur ses bâtiments, permettant ainsi d'avoir une vision d'ensemble de l'état technique et réglementaire du parc immobilier, mais également de mieux anticiper les besoins d'entretien lourd et de fiabiliser les prévisions budgét, aires pluriannuelles. Cet outil permet également d'assigner par exemple à chaque composant bâtiminaire une durée de vie théorique et un coût de remplacement, ainsi que d'établir en fonction de ces paramètres des programmations théoriques. Le déploiement de cet outil est prévu en 2023. Le MEAE s'adjoindra les services d'un prestataire technique pour paramétrer l'outil en fonction des spécificités du parc immobilier à l'étranger, accompagner la première campagne d'intégration des données, apporter un avis technique sur les cas réglementaires spécifiques à l'étranger. La durée de montée en charge de cet outil est estimée à une année. Le MEAE a, par ailleurs, relancé en 2021 la campagne d'établissement des schémas directeurs immobiliers à l'étranger (SDIE, anciennement SPSI pays), essentiels à l'élaboration des stratégies domaniales et d'intervention sur le parc immobilier. Une commission de coordination de la politique immobilière (CCPI), présidée par la Secrétaire générale ou le Directeur général de l'administration et de la modernisation a été constituée, elle réunit l'ensemble des acteurs concernés par les projets immobiliers du ministère et a notamment pour objectif d'examiner les SDIE. Enfin, il a été instauré en fin d'année 2019 un comité de programmation immobilière (CPI), présidé par la secrétaire générale. Le CPI est chargé de valider chaque année les orientations en matière de politique immobilière et la liste des opérations pluriannuelles structurantes à lancer.		
--	--	--	--	--

Annexe n° 3. exécution de la mission

En M€	N° de programme ou de dotation :		N° de programme ou de dotation :		N° de programme ou de dotation :		Total des programmes et dotations	
	105		151		185			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
LFI (a)	1950,98	1953,77	373,92	374,05	730,81	730,81	3055,71	3058,63
LFR (b)	37,42	34,62	-10,63	-10,34	1,06	1,06	27,85	25,33
dont ouvertures	40,72	40,72	3,34	3,34	7,91	7,91	51,97	51,97
dont annulations	-3,30	-6,10	-13,97	-13,68	-6,85	-6,85	-24,12	-26,64
Reports de crédits de 2021 (c)	68,80	33,20	9,27	11,55	16,17	16,38	94,24	61,12
dont hors FDC et ADP	64,61	27,92	8,50	10,78	15,91	16,12	89,02	54,82
dont FDC et ADP	4,19	5,28	0,77	0,77	0,26	0,26	5,22	6,31
FDC & ADP (hors reports) (d)	14,51	14,51	0,44	0,44	6,08	6,08	21,04	21,04
Autres mouvements (e)	-61,51	-61,05	9,32	9,32	-2,54	-2,54	-54,74	-54,27
Décrets de virements	0,78	0,78	0,00	0,00	-0,29	-0,29	0,49	0,49
Décrets de transferts	-23,90	-23,43	2,53	2,53	5,17	5,17	-16,20	-15,73
Décret d'avance	-40,72	-40,72	-3,34	-3,34	-7,91	-7,91	-51,97	-51,97
Annulations	-0,02	-0,02	0,00	0,00	-0,10	-0,10	-0,12	-0,12
Répartitions (art. 11 de la LOLF)	2,34	2,34	10,13	10,13	0,59	0,59	13,06	13,06
art. 21 de la LOLF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des crédits ouverts et annulés (*) (a)+(b)+(c)+(d)+(e)	2010,19	1975,06	382,33	385,01	751,58	751,79	3144,10	3111,86
Exécution (crédits consommés)	1918,48	1912,28	377,16	378,46	749,43	749,49	3045,07	3040,23
dont rétablissements de crédits	-18,35	-18,35	-1,13	-1,13	-1,89	-1,89	-21,36	-21,36
(*) hors reports vers 2023								
Taux de consommation	95,4%	96,8%	98,7%	98,3%	99,7%	99,7%	96,9%	97,7%

Source : Données MEAE et LFEFE au 08-02-2023, présentation Cour des comptes

Annexe n° 4. exécution de la mission

2-Exécution par titre

En M€		T2		T3		T5		T6		T7			
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
P105	2021	679,43	679,43	302,65	300,34	44,49	55,15	773,64	774,13	0,41	0,41	1 800,63	1 809,46
	2022	712,60	712,60	342,73	336,01	55,96	57,17	807,03	806,34	0,15	0,15	1 918,48	1 912,28
	Variation	33,18	33,18	40,08	35,67	11,46	2,02	33,39	32,22	-259 838,41	-259 838,41	117,86	102,82
	Variation %	4,9%	4,9%	13,2%	11,9%	25,8%	3,7%	4,3%	4,2%	-62,7%	-62,7%	6,5%	5,7%
P151	2021	223,42	223,42	13,45	11,82	1,13	0,90	112,02	112,04	0,00	0,00	350,02	348,18
	2022	240,03	240,03	27,96	29,30	0,83	0,78	108,35	108,35	0,00	0,00	377,16	378,46
	Variation	16,61	16,61	14,51	17,48	-302 845,56	-121 714,51	-3 668 982,92	-3 691 800,29	0,00	0,00	27,15	30,28
	Variation %	7,4%	7,4%	107,9 %	147,9 %	-26,8%	-13,5%	-3,3%	-3,3%			7,8%	8,7%
P185	2021	66,86	66,86	527,87	527,71	0,00	0,00	111,99	112,04	0,00	0,00	706,71	706,60
	2022	70,25	70,25	527,94	528,00	0,00	0,00	151,23	151,23	0,00	0,00	749,43	749,49
	Variation	3,40	3,40	0,07	0,29	0,00	0,00	39,24	39,19	0,00	0,00	42,71	42,89
	Variation %	5,1%	5,1%	0,0%	0,1%			35,0%	35,0%			6,0%	6,1%
Total mission 2021		969,70	969,70	843,97	839,88	45,62	56,05	997,65	998,21	0,41	0,41	2 857,35	2 864,25
Total mission 2022		1 022,88	1 022,88	898,64	893,31	56,78	57,95	1 066,61	1 065,92	0,15	0,15	3 045,07	3 040,23

Source : Données MEAE et AEBE au 08-02-23, présentation Cour des comptes

3-Exécution par action et sous-action en hors titre 2

Mission AEE HT2 - Données AEBE au 08-02-23	Exécuté 2021		Exécuté 2022		Évolution exécution		Évolution exécution en %	
En €	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme 105	1 800,63	1 809,46	1 918,48	1 912,28	117,86	102,82	6,5%	5,7%
01 Coordination de l'action diplomatique								
01-01 Etat major	7,86	7,85	8,40	8,13	0,54	0,28	6,9%	3,6%
01-08 Protocole	8,51	8,16	5,35	5,52	-3,17	-2,64	-37,2%	-32,3%
01-09 Communication	2,18	1,87	2,72	2,84	0,54	0,98	24,9%	52,2%
01-15	0,62	0,62	0,72	0,72	0,11	0,11	17,1%	17,1%

Source : données MEAE, CDBE, présentation Cour des comptes

01-16 Centre de crise et de soutien	5,39	5,13	6,70	6,77	1,31	1,63	24,4%	31,8%
02 Action européenne					0,00	0,00		
02 - 07 Action européenne hors contributions	0,65	0,66	0,83	0,83	0,18	0,17	27,2%	26,6%
02 - 08 Contributions européennes	80,16	80,16	101,28	101,28	21,13	21,13	26,4%	26,4%
04 Contributions internationales					0,00	0,00		
04 - 01 Opérations de maintien de la paix	290,19	290,19	287,82	287,82	-2,37	-2,37	-0,8%	-0,8%
04 - 02 Contributions internationales en euros	173,50	175,50	188,24	188,24	14,74	12,74	8,5%	7,3%
04 - 05 Contributions internationales en devises	197,91	197,91	197,97	197,97	0,06	0,06	0,0%	0,0%
05 Coopération de sécurité et de défense					0,00	0,00		
05 - 01 Formations sécurité - défense - développement	15,31	14,71	15,71	15,70	0,41	0,99	2,6%	6,8%
05 - 02 Ingénierie sécurité - défense	15,19	13,41	14,52	13,78	-0,67	0,37	-4,4%	2,8%
05 - 03 Fonctionnement	3,65	3,58	3,13	3,18	-0,51	-0,40	-14,0%	-11,3%
05-04	57,86	57,86	56,61	56,61	-1,26	-1,26	-2,2%	-2,2%
06 Soutien					0,00	0,00		
06 - 06 Ressources humaines	10,67	10,65	16,56	13,95	5,89	3,30	55,2%	31,0%
06 - 08 Systèmes d'information	48,20	43,98	49,10	44,73	0,90	0,75	1,9%	1,7%
06 - 10 Logistique diplomatique	23,50	18,67	21,59	23,30	-1,91	4,63	-8,1%	24,8%
06 - 11 Politique immobilière	15,95	20,80	22,88	23,39	6,93	2,59	43,5%	12,5%
06 - 12 Sécurité diplomatique	12,78	13,09	12,43	11,70	-0,35	-1,38	-2,8%	-10,6%
06-14	1,69	1,69	1,83	1,83	0,14	0,14	8,2%	8,2%
07 Réseau diplomatique					0,00	0,00		
07 - 01 Fonctionnement du réseau diplomatique MEAE	204,15	218,15	243,44	243,34	39,29	25,19	19,2%	11,5%
07-02	338,46	338,46	347,69	347,69	9,23	9,23	2,7%	2,7%
07 - 03 Fonctionnement du réseau diplomatique hors MEAE	5,53	5,64	7,19	7,19	1,67	1,55	30,1%	27,5%
07-04	2,38	2,38	1,81	1,81	-0,57	-0,57	-24,0%	-24,0%
105-99	278,35	278,35	303,95	303,95	25,60	25,60	9,2%	9,2%
Programme 151	350,02	348,18	377,16	378,46	27,15	30,28	7,8%	8,7%
01 Offre d'un service public de qualité aux français de l'étranger					0,00	0,00		

01 - 02 Services publics administratifs Français de l'étranger	11,13	9,25	20,86	22,16	9,73	12,91	87,5%	139,5%
01 - 12 Animation des postes consulaires	34,86	34,88	30,56	30,56	-4,30	-4,32	-12,3%	-12,4%
02 Accès des élèves français au réseau AEFE					0,00	0,00		
02 - 01 Aide à la scolarité	80,46	80,46	83,78	83,78	3,32	3,32	4,1%	4,1%
02 - 02 Frais de scolarité					0,00	0,00		
03 Instruction des demandes de visa					0,00	0,00		
03 - 01 Fourniture de services administratifs	0,01	0,01	1,84	1,84	1,83	1,83	14766,2%	14766,2%
03-02			0,00	0,00	0,00	0,00		
03 - 03 Introduction de la biométrie et lutte contre la fraude	0,13	0,16	0,08	0,08	-0,05	-0,08	-36,2%	-48,4%
151-99	223,42	223,42	240,02	240,02	16,61	16,61	7,4%	7,4%
Programme 185	706,71	706,60	749,43	749,49	42,71	42,89	6,0%	6,1%
01 Appui au réseau	41,06	40,89	42,95	43,03	1,90	2,14	4,6%	5,2%
02 Coopération culturelle et promotion du français					0,00	0,00		
02 - 01 Promotion du français	18,07	18,07	18,77	18,77	0,70	0,70	3,9%	3,9%
02 - 05 Coopération culturelle	50,34	50,39	50,65	50,67	0,31	0,27	0,6%	0,5%
03 Objectifs et développement durable	1,38	1,38	1,88	1,88	0,50	0,50	36,3%	36,3%
04 Enseignement supérieur et recherche	71,48	71,48	95,74	95,71	24,27	24,23	33,9%	33,9%
05 AEFE	423,95	423,95	420,27	420,27	-3,67	-3,67	-0,9%	-0,9%
185-06	66,83	66,83	70,25	70,25	3,43	3,43	5,1%	5,1%
07 Diplomatie économique et développement du tourisme	33,62	33,62	48,90	48,90	15,28	15,28	45,5%	45,5%
TOTAL	2 857,35	2 864,25	3 045,07	3 040,23	187,72	175,98	6,6%	6,1%

Source : données MEAE, AEBE au 08-02-2023, présentation Cour des comptes

4- Taux d'exécution des crédits disponibles

M€		Gestion 2021			Gestion 2022		
		Crédits disponibles	Crédits consommés	Taux de consommation	Crédits disponibles	Crédits consommés	Taux de consommation
P 105	AE	1 885,56	1 800,63	95,5%	2 010,19	1 918,48	95,4%
	CP	1 866,80	1 809,46	96,9%	1 975,06	1 912,28	96,8%
P 151	AE	364,20	350,02	96,1%	382,33	377,16	98,6%
	CP	364,54	348,18	95,5%	385,01	378,46	98,3%
P 185	AE	709,86	706,71	99,6%	751,58	749,43	99,7%
	CP	710,04	706,60	99,5%	751,79	749,49	99,7%
Total mission	AE	2 959,63	2 857,35	96,5%	3 144,10	3 045,07	96,9%
	CP	2 941,39	2 864,25	97,4%	3 111,86	3 040,23	97,7%

Source : données MEAE, CDBE, AEBE et LFEXE au 08-02-2023, présentation Cour

Annexe n° 5. la gestion infra-annuelle des crédits

1- Rétablissements de crédits

Les rétablissements de crédits s'établissent à 17,5 M€ en AE et CP pour la mission Action extérieure de l'Etat en 2022.

2-Mouvements complétant la LFI (fonds de concours ; reports ; attribution de produits ; rétablissements de crédits)

Le rattachement de crédits de fonds de concours et attributions de produits sur la mission s'établit à 20,06 M€ (fonds et attributions rattachés à l'exercice). Les principaux fonds de concours et attributions de produits concernent :

- la participation de la commission européenne aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France (4,53 M€) ;
- les contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger (3,34 M€) ;
- le produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger (2,32 M€) ;
- la participation de tiers métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence (2,03 M€).
- le produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignements situés à l'étranger (1,59 M€).
- les recettes additionnelles des droits de visas représentent 0,44 M€ au bénéfice du titre 2 du programme 151, au titre des vacations dans les services visas et 1,33 M€ au bénéfice du HT2 du programme 185 (opérateur Atout France) ;
- la participation de tiers étrangers aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France (1,19 M€) ;
- la valorisation du patrimoine immatériel du MAE à l'étranger (1,08 M€) ;
- le produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en outre-mer, à l'étranger ou en Europe (0,85 M€) ;
- la participation de tiers non métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence (0,64 M€) ;
- le produit des recettes perçues au titre de l'activité de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger (0,49 M€) ;
- les participations diverses aux dépenses du centre de crise et de soutien sur le P105 (0,25 M€) ;
- la participation volontaire d'organismes extérieurs aux projets menés à l'étranger par les postes diplomatiques (0,25 M€) ;
- la participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien sur le P105 (0,21 M€) ;

- le produit provenant de la rémunération des prestations de l'École pratique des métiers de la diplomatie, EDI, (0,17 M€) ;
- le produit de la rémunération de certains services rendus par le ministère des affaires étrangères (0,1 M€) ;
- la participation du FIPHFP à l'insertion des personnes en situation de handicap (0,08 M€) ;
- la valorisation du patrimoine immatériel du ministère des affaires étrangères en métropole (0,08 M€).
- le produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en métropole (0,05 M€) ;
- la participation de tiers métropolitains aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France (0,05 M€) ;

La liste des fonds de concours et attributions de produits figure ci-après :

Programme	N°	Libellé FDC	Titre	Taux de restitution
P 105	1-1-00241	Participation de la Commission européenne aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	HT2	100%
	1-1-00637	Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien	HT2	100%
	1-2-00286	Participation du FIPHFP à l'insertion des personnes en situation de handicap	HT2	100%
	1-2-00289	Participation de tiers métropolitains aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	HT2	100%
	1-2-00641	Participations diverses aux dépenses du centre de crise et de soutien	HT2	100%
	1-3-00240	Contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger	HT2	100%
	1-3-00242	Participation de tiers étrangers aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	HT2	100%
	1-3-00982	Participations volontaires d'organismes extérieurs aux projets menés à l'étranger par les postes diplomatiques	HT2	100%
P 151	1-1-00009	Remboursement par les fonds européens des dépenses liées à la politique des visas	HT2	100%
	1-1-00333	Remboursement par les fonds européens des dépenses de personnel liées à la politique des visas	T2	100%
P 185	1-2-00285	Participation de tiers métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	HT2	100%
	1-2-00685	Participations diverses au financement de projets de coopération avec l'Arménie	HT2	100%

Programme	N°	Libellé FDC	Titre	Taux de restitution
	1-3-00559	Participation de tiers non métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	HT2	100%
P 209	1-1-00638	Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien	HT2	100%
	1-2-00008	Contributions de tiers métropolitains au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger et autres aides d'urgence (hors crises humanitaires)	HT2	100%
	1-2-00263	Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger	HT2	100%
	1-2-00391	Participation de tiers métropolitains aux projets de coopération et d'aide au développement	HT2	100%
	1-3-00108	Contributions de tiers étrangers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger et autres aides d'urgence - hors crises humanitaires	HT2	100%
	1-3-00287	Participation de tiers étrangers aux projets de coopération et d'aide au développement	HT2	100%
Programme	N°	Libellé ADP	Titre	taux de restitution
P 105	2-2-00012	Produit de la rémunération de certains services rendus par le ministère des affaires étrangères	HT2	100%
	2-2-00517	Valorisation du patrimoine immatériel du ministère des affaires étrangères en métropole	HT2	100%
	2-2-00582	Produit provenant de la rémunération des prestations de l'École pratique des métiers de la diplomatie (EDI)	HT2	100%
	2-2-00713	Produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en métropole (investissement)	HT2	100%
	2-3-00001	Produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger (investissement)	HT2	100%
	2-3-00447	Valorisation du patrimoine immatériel du ministère des affaires étrangères et européennes à l'étranger	HT2	100%
	2-3-00778	Produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en outre-mer, à l'étranger ou en Europe (investissement)	HT2	100%
P 151	2-2-00475	Recettes des droits de visas	T2	25%
P 185	2-2-00475	Recettes des droits de visas	HT2	75%

Programme	N°	Libellé FDC	Titre	Taux de restitution
	2-3-00002	Produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignements situés à l'étranger	HT2	100%
	2-3-00585	Produit des recettes perçues au titre de l'activité de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger (ex EAF)	HT2	100%

Source : Cour des comptes, à partir des données Chorus et MEAE

Le suivi de l'exécution en recettes et en dépenses donne lieu à des échanges réguliers entre la sous-direction du budget, la sous-direction de la comptabilité et les services prescripteurs pour vérifier l'exécution de ces crédits au regard des restitutions Chorus. Les différents exercices budgétaires sont l'occasion d'actualiser les prévisions de rattachement et d'exécution.

En centrale, chaque fonds est suivi par un seul service, réduisant le risque d'erreur dans le suivi du fonds. Chorus ne traitant pas cette information de manière automatique, les services prescripteurs ont été sensibilisés à la nécessité de correctement imputer la dépense sur le fonds correspondant pour en permettre le suivi.

Les montants de reports ouverts au titre des crédits 2022 se sont élevés sur la mission à 94,2 M€ en AE et 61,1 M€ en CP, dont 5,2 M€ en AE et 6,3 M€ en CP au titre des reports de fonds de concours et attribution de produits.

3- Mouvements opérés en cours d'année (transferts, virements, crédits non répartis, ouvertures, annulations, LFR).

Virements :

Pour le **HT2**, quatre virements d'un montant total de 492 832 € en AE et CP ont été effectués en 2022 dont :

- du P209 vers le P185 = 57 600€ en AE=CP pour Subvention Business France - Exploitation et financement de la maintenance du site "Mon Volontaire international";
- du P209 vers le P105 = 115 232 € en AE=CP pour le Forum des Mondes Méditerranéens ;
- du P185 vers le P105 = 347 200 € en AE=CP pour la régularisation de recettes indûment imputées sur une ADP du P185 ;
- du P209 vers le P 105 = 320 000 € en AE = CP montant correspondant au solde restant pour la contribution au Forum des mondes méditerranéens.

Il n'y a pas eu de virement pour le titre 2.

Transferts entrants (T2) :

Deux transferts titre 2 ont été effectués en 2022 :

- 53 225 € ont été transférés du programme 212 pour le financement de la contribution du ministère des Armées aux dépenses de personnel en poste à l'étranger supportées par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

- 408 734 € ont été transférés du programme 232 (ministère de l'Intérieur) pour le financement des dépenses engagées par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour l'organisation des élections présidentielle et législatives 2022 au titre des Français de l'étranger.

Tableau n° 10 : transferts entrants (HT2) :

Prog. sortant	Ministère	Prog. entrant	Objet	AE	CP
359	SPM	105	Remboursement dépassement du budget du Forum des Mondes Méditerranéens	1 293 458	1 293 458
144	MINARM	105	Financement pour les personnels affectés dans les enceintes diplomatiques	9 259 530	9 728 055
217	MTES	105	Contribution de l'Etat au Forum de Paris sur la paix 2022	250 000	250 000
134	MINEFI	105	Contribution de l'Etat au Forum de Paris sur la paix 2022	250 000	250 000
144	MINARM	105	Contribution de l'Etat au Forum de Paris sur la paix 2022	250 000	250 000
144	MINARM	105	Financement du fonctionnement 2021 CNEMA	35 000	35 000
224	Culture	105	Financement 2021 de l'association mémorielle IBUKA	10 000	10 000
230	MENJS	105	Financement 2021 de l'association mémorielle IBUKA	10 000	10 000
218	MEFSIN	105	Frais d'avocat dans le cadre du contentieux arbitral relatif à la Montagne d'Or	237 000	237 000
113	MTE	105	Frais d'avocat dans le cadre du contentieux arbitral relatif à la Montagne d'Or	237 000	237 000
232	MININT	151	Financement des dépenses engagées par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour l'organisation des élections présidentielle et législatives 2022 au titre des Français de l'étranger,	1 962 415	1 962 415
232	MININT	151	Financement des dépenses engagées par le MEAE pour l'équipement de quatre postes informatiques dans le cadre du référendum d'initiative partagée [Elections]	3 400	3 400
183	Santé	151	Financement prise en charge des régularisations liées à des opérations 2021 suite au transfert au 01/01/2022 du dispositif des évacuations sanitaires du Vanuatu vers la Nouvelle Calédonie	156 812	156 812

Prog. sortant	Ministère	Prog. entrant	Objet	AE	CP
224	Culture	185	Frais de mission des deux collaborateurs de Jean-Luc Martinez, ambassadeur thématique pour la coopération internationale dans le domaine du patrimoine	25 000	25 000
224	Culture	185	Contribution de la France à la 2ème conférence des donateurs de l'ALIPH	2 861 100	2 861 100
150	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	185		1 430 550	1 430 550
110	Ministère de l'économie, des finances et de la relance	185		476 850	476 850
232	MININT	185		28 799	28 799
216	MININT	185		50 666	50 666
303	MININT	185		102 360	102 360
104	MININT	185		30 646	30 646
354	MININT	185		37 407	37 407
152	MININT	185		105 185	105 185
207	MININT	185		3 516	3 516
161	MININT	185		26 491	26 491
176	MININT	185		91 780	91 780
Total transferts entrants HT2				19 224 965	19 693 490

Source : Cour des comptes, à partir des données Chorus et MEAE

Tableau n° 11 : transferts sortants (HT2)

Prog. sortant	Prog. entrant	Ministère	Objet	AE	CP
105	178	MINARM	Commande auprès du titulaire d'un marché porté par le ministère des Armées	112 992	112 992
105	178	MINARM	Créances aux armées	5 637 211	5 637 211
105	217	MTES	Web-conférence (JITSI)	1 811	1 811
105	129	SPM/DINUM	Démarches simplifiées	80 000	80 000
105	224	MC	Vitam (MAC)	266 000	266 000
105	152	MININT	Renforcement matériels de sécurité pour GIGN basé à Mossoul	176 362	176 362
105	218	MEFR	marque employeur pour la fonction publique »	6 215	6 215
105	178	MINARM	Commande auprès du titulaire d'un marché porté par le ministère des Armées	313 671	313 671
P185	P134	MEFSIN	Tableau de bord du tourisme durable	100 000	100 000
P105	P178	MINARM	Transfert au titre de la FEP pilier2 « Enveloppe UKR »	29 191 343	29 191 343
Total transferts sortants				35 885 605	35 885 605

Source : Cour des comptes, à partir des données Chorus et MEAE

Autre mouvements opérés en cours d'année :

- arrêté du 25 octobre 2022 portant répartition de crédits de titre 2 en provenance du programme 551 à destination de la mission AEE à hauteur de 3,87 M€ hors CAS «Pensions »;
- arrêté du 6 décembre 2022 portant répartition de 9,2 M€ de crédits de titre 2 dont 719 K€ de crédits CAS « Pensions » en provenance du programme 551 à destination des programmes 151 et 185.

Tableau n° 12 : crédits annulés et ouverts en LFR :

Programme	Sources	AE ouvertes	CP ouverts	AE annulées	CP annulés
105	LFR I	40 720 501,00	40 720 501,00		
151	LFR I	3 341 821,00	3 341 821,00		
185	LFR I	7 907 618,00	7 907 618,00		
105	LFR II			-3 300 000,00	-6 100 943,00

Programme	Sources	AE ouvertes	CP ouverts	AE annulées	CP annulés
151	LFR II			-13 969 666,00	-13 684 705,00
185	LFR II			-6 850 353,00	-6 850 353,00
Total mission		51 969 940,00	51 969 940,00	-24 120 019,00	-26 636 001,00

LFR I : LOI n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 (NOR : **ECOX2218099L**) ;

LFR II : LOI n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 (NOR : **ECOX2228098L**).

Annexe n° 6. les facteurs d'évolution de la masse salariale de la mission AAE en 2021

Facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS	en M€
Dépenses de personnel 2020	829,21
Mesures de transfert et de périmètre	0,42
Débasages de dépenses au profil atypique	2,01
Dépenses de personnel 2020 retraitées	831,65
Effet de noria GVT négatif	-2,00
Schéma d'emplois	1,96
Mesures générales	0,08
Mesures catégorielles	3,90
Mesures individuelles GVT positif	8,19
Rebasages de dépenses au profil atypique	1,59
Autres variations de dépenses	-26,34
Dépenses de personnel 2021	819,03

Source : MEAE

Annexe n° 7. contribution NUOI environnement 2020 – 2022

		LFI 2020	Exécution 2020 (1)	LFI 2021	PLF 2022 (2)
10,	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	1 364 339 €	1 177 701 €	1 177 701 €	1 387 533 €
CNULCD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification	424 739 €	327 260 €	424 739 €	431 960 €
ACCOBAMS	Accord sur la conservation des cétacés de la mer noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente	64 769 €	66 712 €	64 769 €	65 870 €
AIFM	Autorité internationale des fonds marins	385 769 €	410 840 €	374 311 €	392 327 €
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	257 596 €	233 891 €	249 945 €	261 975 €
EMEP	Programme concerté de surveillance et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe	266 885 €	257 032 €	258 958 €	271 422 €
OMM	Organisation météorologique mondiale	2 729 739 €	2 831 665 €	2 876 676 €	2 776 145 €
PELAGOS	Accord PELAGOS (sanctuaire pour les mammifères marins de Méditerranée)	56 250 €	56 250 €	56 250 €	57 206 €
PNUE 700	Programme des Nations Unies pour l'Environnement	6 681 903 €	6 611 690 €	6 483 435 €	6 681 903 €
PNUE 740 Barcelone	Convention de Barcelone pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution - Plan d'action pour la Méditerranée	1 954 037 €	1 918 407 €	1 954 037 €	1 987 256 €
PNUE 850 Bonn	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	267 421 €	305 739 €	305 739 €	271 967 €
PNUE 1030 Vienne	Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	42 217 €	40 454 €	40 963 €	42 935 €
PNUE 1040 Montréal	Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	228 068 €	209 972 €	221 294 €	231 945 €
PNUE 3060 Bâle	Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	259 514 €	237 405 €	251 806 €	263 926 €
PNUE 5080 CDB	Convention sur la diversité biologique	675 281 €	611 712 €	655 224 €	686 761 €
PNUE 790 Carthagène	Programme pour l'environnement des Caraïbes - Convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes	258 050 €	247 274 €	250 386 €	262 437 €
PNUE 9140 Ascobans	Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer baltique, de l'Atlantique du nord-est et des mers d'Irlande du nord	41 479 €	41 479 €	41 479 €	42 184 €
PNUE 9340 Cartagena	Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la convention sur la diversité biologique	158 538 €	136 652 €	153 829 €	161 234 €
PNUE 9370 Rotterdam	Convention de Rotterdam sur les produits chimiques et pesticides dangereux	171 588 €	155 310 €	166 492 €	174 505 €
PNUE 9400 Stockholm	Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	277 777 €	254 885 €	269 526 €	282 499 €
PNUE 9750 Protocole Nagoya	Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques	148 362 €	125 053 €	143 955 €	150 884 €
PNUE Minamata	Convention de Minamata sur le mercure	190 088 €	114 232 €	184 442 €	193 319 €
UICN	Union mondiale pour la nature	346 385 €	372 766 €	365 030 €	352 274 €
CBI	Commission baleinière internationale	71 309 €	73 805 €	64 728 €	71 309 €
CCAMR	Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique	104 421 €	93 127 €	100 609 €	105 354 €

OSPÄR CIEM	Conseil international pour l'exploration de la mer	26 333 €	26 218 €	27 345 €	27 810 €
OSPÄR Général	Commission pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-est	154 234 €	173 587 €	181 520 €	176 849 €
SCE-TCE	Secrétariat de la Charte de l'énergie	473 702 €	434 839 €	473 702 €	481 755 €
STA-RCTA	Centre international de déminage humanitaire	53 404 €	53 054 €	51 818 €	54 312 €
		18 134 199 €	17 599 011 €	17 870 707 €	18 347 857 €
Total des contributions internationales inscrites sur le P.105 (hors OMP)		413 950 664 €	403 659 309 €	423 977 299 €	423 828 144 €
Part des dépenses environnement		4,38%	4,36%	4,22%	4,33%

(1) Données produites sous réserve de vérification des imputations dans le cadre des travaux sur le RAP